

# PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 030-253003370-20251222-CS2025\_05\_06-DE

**PAS DÉBATTU - 22 /12/2025**

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

pays  
*Cévennes*  
SCOT

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025



ID : 030-253003370-20251222-CS2025\_05\_06-DE

## PRÉAMBULE .....4

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) - contexte réglementaire .....	4
Rappel des enjeux .....	6
La construction et les ambitions du Projet d'Aménagement Stratégique .....	8

## AMBITION 1 | UN TERRITOIRE À TAILLE HUMAINE, DIVERSIFIÉ, ACCUEILLANT ET FAVORABLE AU VIVRE-ENSEMBLE .....10

1-1 Assurer un maillage territorial cohérent, des centralités attractives et dynamiques, gage d'un développement équilibré et solidaire du Pays des Cévennes .....	12
1-2 Répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants par une politique du logement diversifiée .....	20
1-3 Développer des mobilités décarbonnées et innovantes articulées avec les bassins de vie du .....	24
1-4 Organiser l'évolution du modèle commercial vers une offre de proximité complémentaire basée sur les centralités et les zones existantes .....	28
1-5 Poursuivre la dynamique du développement de l'offre en services .....	32

## AMBITION 2 | UN TERRITOIRE INDÉPENDANT, AUTONOME, INGÉNIEUX ET STRUCTURANT DANS L'ARMATURE RÉGIONALE ..... 34

2-1 Renforcer le rôle économique du Pays des Cévennes à l'échelle régionale et consolider le pôle métropolitain Nîmes-Alès .....	36
2-2 Accompagner un développement économique équilibré et complémentaire à l'échelle du Pays des Cévennes en lien avec les filières en présence.....	38
2-3 Développer une approche économe et stratégique du foncier à vocation économique .....	42
2-4 Conforter et renforcer l'agriculture sur le territoire, secteur économique historique et essentiel .....	46
2-5 Mettre en œuvre un tourisme qualitatif, durable, populaire et raisonné.....	50
2-6 Engager le territoire dans une stratégie d'autonomie et de sobriété dans l'usage des ressources énergétiques.....	54
2-7 Structurer et développer une gestion raisonnée et locale des ressources en matériaux .....	56

## AMBITION 3 | UN TERRITOIRE RESPECTUEUX DE SON CADRE DE VIE ET DE SES RESSOURCES NATURELLES AU PROFIT DE LA SANTÉ ET DU BIEN-VIVRE DE SES HABITANTS..... 58

3-1 Une gestion de la ressource en eau au regard des objectifs de développement poursuivis .....	60
3-2 Préserver et régénérer la biodiversité.....	62
3-3 Affirmer l'identité urbaine et rurale des Cévennes par une politique de reconquête et de valorisation paysagère .....	66
3-4 Engager le territoire dans une stratégie de promotion de la qualité urbaine en prenant en compte les objectifs de sobriété .....	70
3-5 Aménager en veillant à ne pas exposer les populations et les biens aux risques et aux nuisances .....	72

## PRÉAMBULE

### Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) - contexte réglementaire

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 030-253003370-20251222-CS2025\_05\_06-DE



Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), pièce maîtresse du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), définira les orientations d'aménagement retenues par les élus du SCoT du Pays des Cévennes. Son objectif est de répondre aux enjeux du développement durable, et donc de répondre aux besoins présents du territoire sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Les choix d'aménagement pris dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale ne doivent pas entraver l'essor du territoire ou accentuer les déséquilibres urbains existants. Ils doivent au contraire permettre à long terme un développement harmonieux, répondant aux attentes de la population.



Dans cette perspective, les objectifs de développement engagés à l'échelle du Pays des Cévennes doivent permettre un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en garantissant sur le long terme à la fois le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement, les préoccupations majeures pour assurer le développement durable.

Le contenu du PAS est défini par l'article L.141-3 du code de l'urbanisme. (Cf. ci-après) La réalisation du PAS intervient après un travail approfondi de diagnostic du territoire, lequel a permis de mettre en exergue les enjeux de développement et de préservation du territoire du Pays des Cévennes. La traduction de ces enjeux en orientations et objectifs correspond à l'élaboration du PAS.

Les orientations et objectifs fixés dans le PAS seront par la suite traduits réglementairement au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

### Le PAS (code de l'urbanisme)

Le PAS définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement.

Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant :

- un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales,
- une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols,
- les transitions écologique, énergétique et climatique,
- une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie,
- une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

**Le PAS fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.**

Source : Article L141-3 Code l'urbanisme

## Une traduction opposable sur le long terme : Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le DOO détermine les conditions d'application du PAS. Il définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires.

Il repose sur la complémentarité entre trois blocs thématiques :

- Activités économiques, artisanales, commerciales (DAACL), agricoles et forestières.
- Offre de logements et d'habitat, organisation des mobilités, implantation des grands équipements.
- Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés et consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Source : Article L141-4 Code l'urbanisme

Le DOO intègre une annexe Document d'Aménagement Artisanal Commercial et de Logistique (DAACL) dont l'objet est de localiser le développement de nouveaux bâtiments à destination de commerce et d'entrepôt, et de préciser les conditions de leur installation.

Le commerce est un univers multiple dans ses formes et ses enjeux d'insertion urbaine. Sont inclus dans la notion de commerces et services qui sont concernés par les orientations du DAACL :

- L'ensemble des activités commerciales et artisanales occupant des locaux commerciaux, à l'exception des activités de commerces et réparations automobiles,
- Mais aussi les automates et casiers de retrait de vente à distance.

**Le PAS pose les bases de la stratégie d'aménagement commercial.**

## La construction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : un projet partagé

### RAPPEL DES ENJEUX

Un maillage de polarités complémentaires dense :



- Polarité principale
- Polarité relais
- Commune relais

Une armature qui s'appuie sur les vallées :



Une complémentarité entre les pôles qui permet de répondre aux besoins du quotidien et limite les déplacements longs



Un rayonnement sur les territoires limitrophes



Une attraction vers les territoires limitrophes



Polarité impactée par la saisonnalité (tourisme) avec une perte de dynamisme en basse-saison et des tensions en haute-saison

Polarité avec un enjeu de revitalisation de centre bourg, sur le tissu commercial et/ou le parc de logements

Des milieux naturels sous pressions :



Corridor écologique existant



Corridor écologique discontinu



Un état écologique des rivières moyen, renforcé par les multiples usages de la ressource (agriculture, population locale, activité touristique, industrie, pollution minière...)



Une pression foncière concentrée autour d'Alès (30% de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers 2011-2021, pour 75% des nouveaux habitants), à proximité de corridors écologiques

Une dualité sud-est/ nord-ouest :



Les Cévennes, un grand paysage marqué par une forte identité patrimoniale et la présence de réservoirs de biodiversité. Mais des évolutions pressenties liées au changement climatique, aux risques et à leur gestion, à la sylviculture et à un recul des activités agraires.

Un secteur aussi en perte d'attractivité démographique, avec un faible renouvellement de population et une part de logements vacants croissante.



Une plaine agricole sous pression urbaine et soumises aux sécheresses sur le bassin versant de la Cèze. Une tendance à l'étalement urbain qui impacte les formes vernaculaires des villages et accroît la vulnérabilité des populations face aux risques et aléas. Un enjeu supplémentaire sur les paysages avec le déploiement des ENR.

Une croissance démographique soutenue sur certaines communes peu équipées (services, commerces, équipements, mobilités...).



Les Garrigues : un paysage identitaire

Des enjeux de report modal mais des alternatives aux déplacements viaires qui se consolident :



Un axe viaire structurant, support d'activité économique et de déplacements pendulaires, mais une tendance à la saturation sur certains secteurs



Des axes secondaires nécessaires pour les flux économiques et les déplacements domicile-travail



Gare et voie ferrée existantes



Gare et voie ferrée à réhabiliter



Pôle d'échange multimodal en projet

Une ville-centre avec un fort rayonnement :



Une ville-centre attractive (population et entreprise), moteur de dynamisme, regroupant des équipements structurants et des commerces qui participent fortement à l'autonomie du territoire



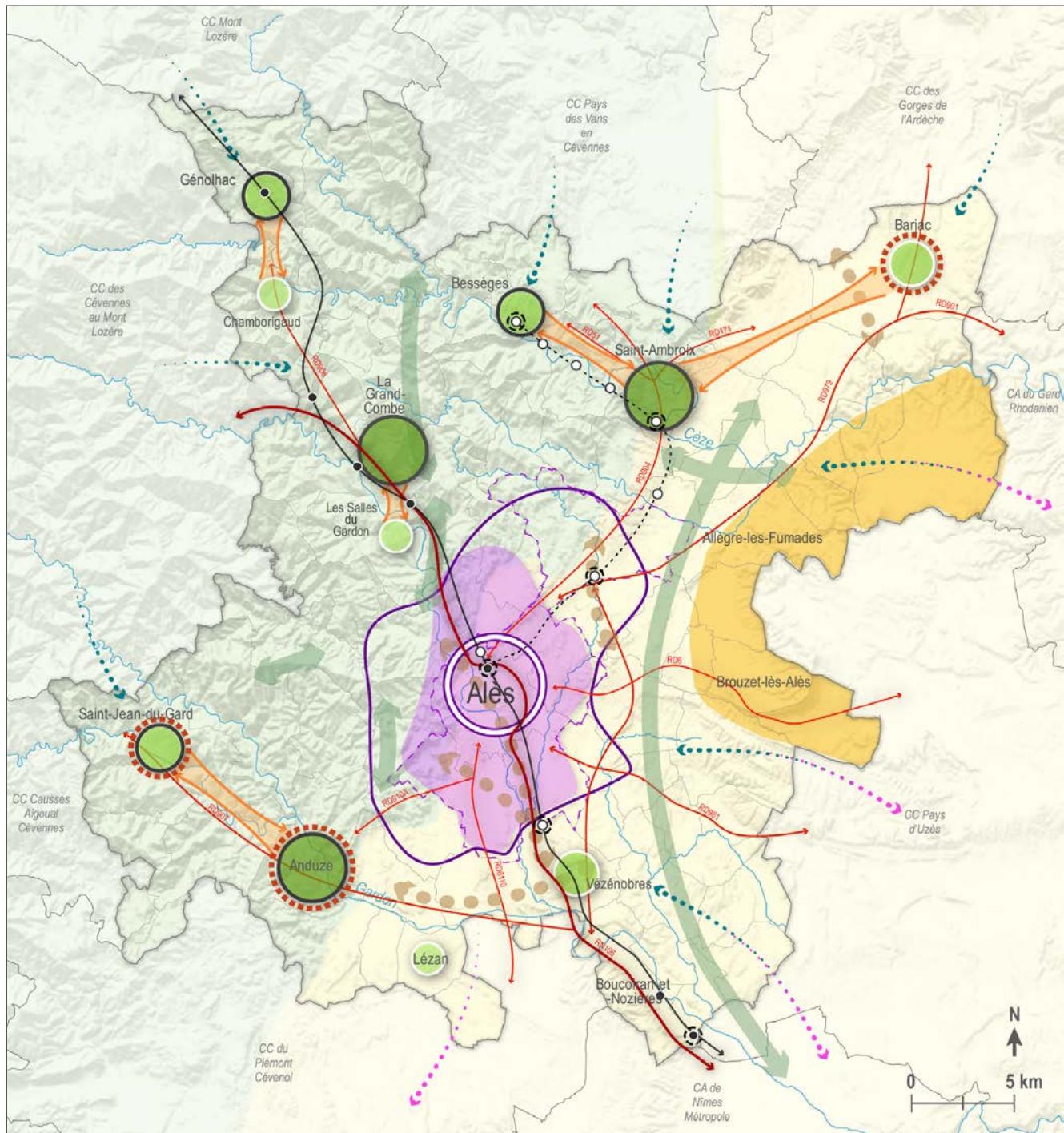
Première couronne périurbaine, avec des communes relais à la ville-centre



Polarité avec une dynamique démographique mais une tendance à la saturation, qui questionne l'organisation des réseaux de mobilités, la valorisation du foncier, l'évolution du tissu commercial...

Un accueil important de sites industriels source d'emplois, de créations d'entreprises et de dynamisme économique... qui entraînent des besoins en foncier, de potentielles pollutions, des flux...

## " Un territoire de « dualités et de dialogues »"



## La construction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : un projet partagé

### MÉTHODE DE CONSTRUCTION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

L'élaboration de ce PAS a été conduite à partir de plusieurs éléments et en plusieurs étapes :

- Réponse aux enjeux identifiés en phase de diagnostic
- Prise en compte de l'expression des habitants lors des séances de concertation sur les marchés d'Alès (15 juin 2024), de Saint-Ambroix (18 juin 2024) et lors de la fête de la forêt le 16 juin 2024.
- Séminaire avec les élus : partage et hiérarchisation des enjeux - 30 mai 2024
- Ateliers scénarios et armature territoriale avec les acteurs du territoire : les élus, les techniciens et les partenaires institutionnels les 15 octobre, 6 novembre 2024 et le 12 février 2025
- Commission SCoT (16 avril et 26 novembre 2025), et Comité technique le 20 mai 2025 et Comité de pilotage (8 décembre 2025)
- Ateliers du PAS au DOO avec les acteurs du territoire : les élus, les techniciens et les partenaires institutionnels pour formaliser le PAS les 9 juillet, 11 septembre et 28 octobre 2025.



## Les ambitions du PAS

A l'issue de ces nombreux échanges, le PAS du SCoT du Pays des Cévennes énonce de nouvelles orientations à l'horizon 2045-2050 qui convergent vers une ambition fondamentale, celle de **garantir un territoire « à taille humaine » qui sache mieux lutter et s'adapter au changement climatique.**

Trois idées force sous-tendent ces nouvelles orientations :

### **Ambition 1 : Un territoire à taille humaine, diversifié, accueillant et favorable au vivre-ensemble**

Le Pays des Cévennes vise à renforcer son attractivité et la qualité de vie des habitants en plaçant leurs besoins au cœur du projet, avec un aménagement du territoire équilibré autour de centralités dynamiques. Une politique du logement diversifiée et accessible pour tous est essentielle pour répondre aux enjeux résidentiels, tandis que le développement de mobilités décarbonées et sécurisées favorisera l'accès aux services et aux commerces. Cette approche intégrée vise à créer un territoire accueillant, solidaire et propice à la cohésion sociale.

### **Ambition 2 : Un territoire indépendant, autonome, ingénieux et structurant dans l'armature régionale**

Le Pays des Cévennes vise à se positionner comme un acteur clé de l'armature régionale en s'appuyant sur ses ressources et son identité, avec l'ambition de devenir un territoire autonome, résilient et innovant. La stratégie économique met l'accent sur la complémentarité des différentes parties du territoire, la diversification de l'économie locale, et la valorisation des activités historiques tout en favorisant un tourisme respectueux de l'environnement. Dans un contexte de transition écologique et énergétique, le Pays des Cévennes priorise l'autonomie énergétique, la sobriété des ressources, et la gestion raisonnée des matériaux pour construire un développement durable et exemplaire.

### **Ambition 3 : Un territoire respectueux de son cadre de vie et de ses ressources naturelles au profit de la santé et du bien-vivre de ses habitants**

Le Pays des Cévennes, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, cherche à protéger son paysage culturel et sa biodiversité face à la pression du développement urbain et aux dérèglements climatiques. Le SCoT met l'accent sur la préservation des ressources naturelles et la gestion durable de l'eau, tout en intégrant des actions pour valoriser le patrimoine paysager et garantir une qualité de vie harmonieuse. L'objectif est de construire un territoire attractif et respectueux de son environnement, alliant bien-être des habitants et préservation de l'identité naturelle.

## | AMBITION 1

**UN TERRITOIRE À TAILLE  
HUMAINE, DIVERSIFIÉ,  
ACCUEILLANT ET FAVORABLE  
AU VIVRE-ENSEMBLE**

Cette ambition traduit la volonté du Pays des Cévennes de renforcer l'attractivité et la qualité de vie sur l'ensemble de son territoire, en plaçant le bien-être des habitants et la réponse à leurs besoins quotidiens au cœur de l'action publique.

Il s'agit avant tout de penser l'organisation spatiale du territoire sur la base d'une armature territoriale équilibrée et solidaire, afin que chaque bassin de vie bénéficie d'un développement cohérent, articulé autour de centralités dynamiques et complémentaires.

Convaincus de la nécessité de répondre aux besoins en logements actuels et futurs et de permettre des parcours résidentiels choisis et non subis, le SCoT doit permettre de produire une offre de logements suffisante, diversifiée, adaptée en volume et en prix, notamment via une offre sociale et abordable dans toutes les communes. La politique du logement constitue l'un des leviers majeurs de cette ambition : offrir à chacun la possibilité de se loger dans des conditions adaptées à sa situation : jeunes actifs, familles nombreuses ou monoparentales, personnes âgées, ménages modestes ou personnes en situation de handicap. Il s'agit là d'un facteur essentiel d'attractivité et de cohésion sociale.

La question de l'habitat s'articule étroitement avec celle des mobilités. Le Pays des Cévennes s'attache à favoriser les déplacements décarbonés et sécurisés, en développant les modes actifs, en améliorant la desserte ferroviaire et en fluidifiant les circulations autour des centralités.

Ces mobilités renforcées contribuent également à soutenir l'accès aux commerces, aux services et aux équipements. Le renforcement des centralités urbaines, le développement d'une offre commerciale de proximité et la consolidation des services essentiels, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et des loisirs, participeront pleinement à l'objectif d'un territoire accueillant, solidaire et propice au vivre-ensemble.

**1-1 Assurer un maillage territorial cohérent, des centralités attractives et dynamiques, gage d'un développement équilibré et solidaire du Pays des Cévennes**

**1-2 Répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants par une politique du logement diversifiée**

**1-3 Développer des mobilités décarbonées et innovantes articulées avec les bassins de vie du territoire**

**1-4 Organiser l'évolution du modèle commercial vers une offre de proximité basée sur les centralités et les zones existantes**

**1-5 Poursuivre la dynamique du développement de l'offre en services**

# Ambition 1. Un territoire à taille humaine, diversifié, accueillant et favorable au vivre-ensemble

## 1.1 Assurer un maillage territorial cohérent, des centralités attractives et dynamiques, gage d'un développement équilibré et solidaire du Pays des Cévennes

### Rappel des enjeux :

- Le maintien et le développement de l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes ménages et l'adaptation face au vieillissement (logements, équipements, mobilités...)
- Les habitants, la première priorité des politiques d'aménagement du territoire
- La maîtrise démographique autour de la ville-centre et la plaine de la Droude et du Gardon
- Le maintien d'habitants de certaines communes pôles, qui cumulent des soldes migratoires et naturels négatifs
- Les équipements structurants à prévoir pour accueillir ces nouveaux habitants
- La limitation de la fragilisation de la moitié ouest et nord du territoire (dichotomie Cévennes et Plaine)
- La situation des ménages les plus fragilisés, renforcée par leur éloignement des emplois et des services

- L'adaptation des équipements, services et modes de transport adaptés aux personnes âgées
- L'adéquation des compétences des actifs du territoire et des secteurs d'activités des emplois proposés
- Les formations implantées sur le territoire, par rapport aux secteurs d'activités qui recrutent et ceux voués à être développés
- Le développement de logements aidés et leur localisation
- Le maintien d'une offre de santé de proximité
- La revitalisation globale du territoire cévenol et en particulier des pôles :
  - adaptation face au vieillissement de la population
  - lutte contre la précarisation des ménages
  - résorption de la vacance des logements
  - maintien des services et des équipements

### Objectifs :

Le SCOT s'attache à construire un territoire des « courtes distances », un territoire de proximité, pour répondre aux besoins quotidiens de chaque habitant, à proximité de chez lui, quels que soient son âge, sa localisation et ses moyens, et lui apporter un cadre de vie de qualité, propice à la création du lien social et d'une qualité de vie au quotidien.

Cet objectif vise à renforcer la logique des pratiques quotidiennes, où chacun doit pouvoir se loger, s'approvisionner, se soigner, se divertir, se faire livrer, se former, travailler, sans pour autant devoir parcourir de grandes distances et consacrer un temps (et des moyens) précieux à ses déplacements. Il vise à intégrer la spécificité des évolutions de chaque bassin de vie, et à définir les espaces vécus des habitants, c'est-à-dire les espaces dans lesquels ils évoluent au quotidien et qui partagent des enjeux communs.

Chaque commune joue un rôle spécifique dans la construction de l'armature territoriale pour planifier un développement cohérent et adapté du territoire.

La centralité d'Alès fait l'objet d'une attention particulière, cette dernière étant la locomotive du territoire en termes d'emplois, de services et d'équipements.

Cet objectif prévoit également de concentrer les efforts sur les centres urbains et villageois notamment en ce qui concerne l'implantation des commerces et de l'habitat afin de revitaliser les centres.

Enfin, le développement équilibré des équipements et services, notamment dans le domaine de la santé, vise à garantir un accès équitable aux principales fonctions sociales pour tous les habitants.

### 1.1-1 Affirmer une armature territoriale adaptée aux capacités de chaque bassin de vie, source de solidarité et socle du projet de territoire, pour un développement d'ensemble

#### 1.1-2 Poursuivre le rayonnement de la centralité et du cœur d'agglomération : Alès, une ville à taille humaine

#### 1.1-3 Revitaliser l'ensemble des centres urbains, notamment à travers une politique commerciale et d'habitat

#### 1.1-4 Construire un équilibre territorial fort entre ruralité et périurbanité

#### 1.1-5 Se doter de services et d'équipements de qualité garantissant la cohésion sociale et la santé des habitants

### Notion de « Bassin de vie »

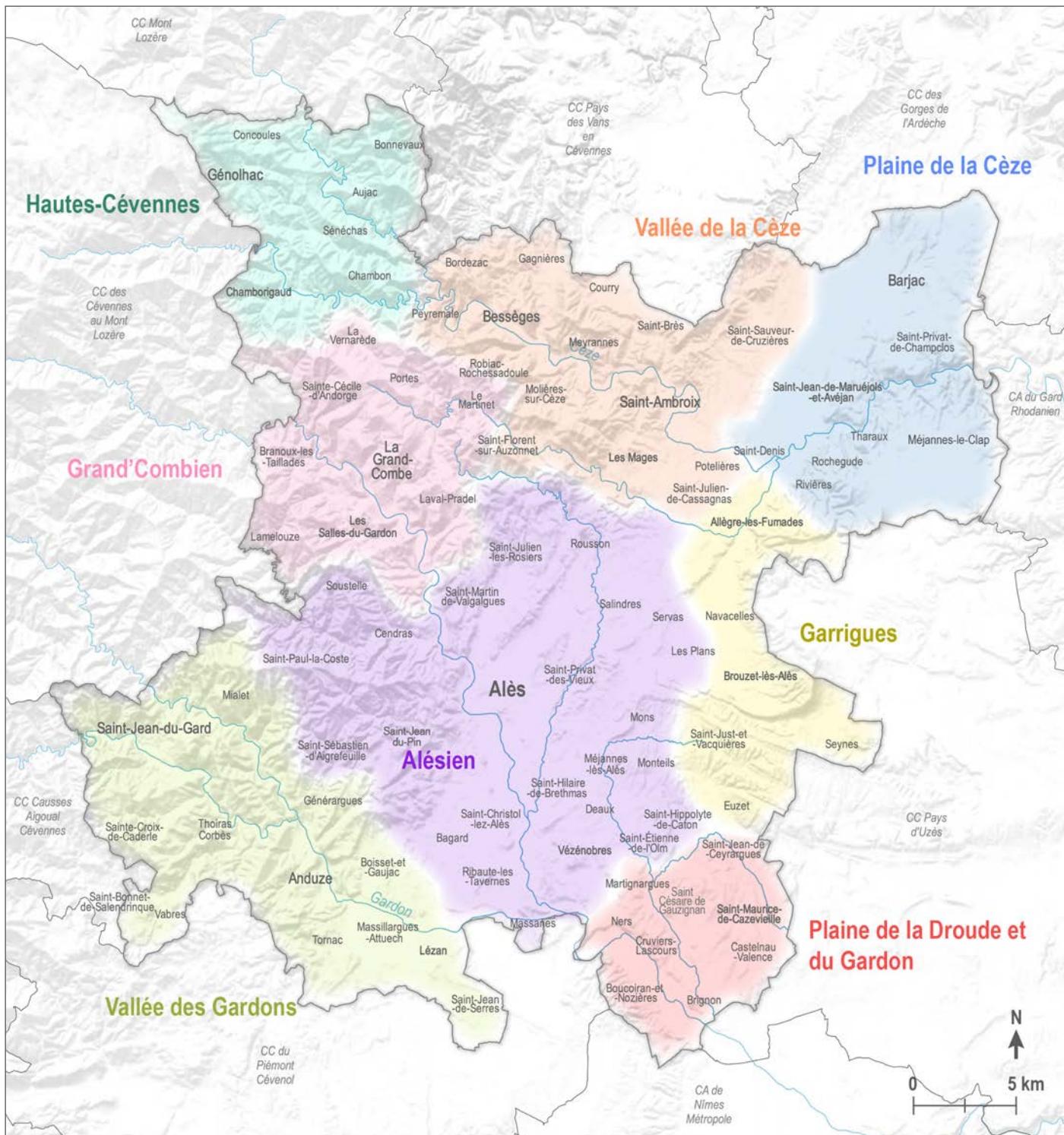
Les bassins de vie regroupent des communes dont le fonctionnement est lié. Ils sont les territoires vécus au quotidien et présentent des enjeux communs.

Dans le cadre du SCoT, ils permettent d'inscrire une stratégie commune et de placer l'habitant au cœur des réflexions.

## 1.1-1 Affirmer une armature territoriale adaptée aux capacités de chaque bassin de vie, source de solidarité et socle du projet de territoire, pour un développement d'ensemble

### Huit bassins de vie ont été délimités :

Alésien (25 communes), Garrigues (6 communes), Plaine de la Cèze (8 communes), Vallée de la Cèze (17 communes), Hautes-Cévennes (7 communes), Grand'Combien (9 communes), Plaine de la Droude et du Gardon (9 communes), Vallée des Gardons (13 communes). Certains bassins de vie vont au-delà du périmètre du Pays des Cévennes.



## Notion de « pôles »

Commune dont le nombre d'habitants, d'emplois, d'équipements et de services, la conduisent à jouer un rôle structurant dans le fonctionnement du territoire. A l'échelle de son bassin de proximité, la polarité a vocation à **accueillir de manière privilégiée des habitants et des emplois en lien avec des équipements et services à développer ou à renforcer**.

A l'instar des bassins de vie, certaines aires d'influence des pôles dépassent le périmètre du SCoT.

» **Centralité** : fonction de centralité importante d'**Alès** pour le territoire, dans le domaine du commerce, des services, des équipements publics, pôle majeur en matière d'emplois et d'activités économiques et de formation, rôle structurant / mobilités (PEM).

## » Polarité du cœur d'agglomération :

- **Cendras, Méjannes-lès-Alès, Rousson, Saint-Privat-des-Vieux, Saint-Julien-les-Rosiers, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Christol-lès-Alès, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Salindres, Bagard**

Associées à la centralité, il s'agit des communes situées en périphérie dans l'aire d'influence directe d'Alès. Ces communes sont attractives pour les populations du fait de leur proximité avec les zones d'emplois du territoire et pour certaines de leur accessibilité. Elles ont vocation à jouer un rôle complémentaire à la centralité (accueil économique par exemple). L'objectif du Pays des Cévennes est d'organiser les dynamiques démographiques et urbaines de ces communes et le cas échéant de renforcer leurs fonctions urbaines (diversité du parc de logements, équipements, services de proximité, économie présentielle et autre). Elles servent de pôles relais pour les communes situées dans le prolongement des axes de transport structurants qui les desservent.

» **Couronne périurbaine** : la couronne périurbaine regroupe les polarités du cœur d'agglomération et forme un ensemble dense en échanges, flux et services. Une stratégie spécifique est à décliner pour l'ensemble du secteur, notamment en matière de gestion des mobilités et des complémentarités avec la ville-centre, à travers notamment une amélioration des mobilités vers Alès et entre elles. L'accessibilité alternative à la voiture individuelle, en particulier par un maillage bus et cyclable, rend ces solutions efficaces et crédibles.

## » Les pôles relais

- **Anduze, La Grand'Combe, et un ensemble de pôles relais basé sur la complémentarité des trois communes Saint-Ambroix, Barjac, Bessèges,**

Il s'agit des communes disposant de l'ensemble de la gamme des commerces et services de base, leur permettant de desservir une population plus large que leurs seuls habitants et souvent à l'échelle d'un bassin de vie. Elles assurent un rôle d'animation et de dynamisme économique et social pour les communes rurales alentours. Ce sont des communes attractives pour les populations qui peuvent trouver une offre de logement à proximité des services de base. Ces communes pôles relais revêtent une importance capitale du fait de leur fonction de polarisation de leur espace rural environnant.

Les pôles relais de Bessèges, de Barjac et de Saint-Ambroix sont indissociables dans la mesure où le projet de territoire de De Cèze-Cévennes est bâti sur la complémentarité de ces trois pôles.

Celles-ci doivent permettre de faciliter l'organisation de la vie quotidienne à l'échelle des bassins de vie, en polarisant une partie du développement urbain et l'accueil d'équipements et services, en complément de la centralité. Ces polarités ne peuvent efficacement jouer leur rôle de « relais » au sein de leur bassin de vie qu'en renforçant la présence d'activités économiques et en multipliant ainsi les opportunités d'emploi en proximité, et concomitamment en améliorant l'accessibilité alternative à la voiture individuelle, en particulier par un maillage bus et cyclable qui rend ces solutions efficaces et crédibles ainsi que l'accessibilité à la centralité.

## » Les pôles de proximité

- Génolhac, Saint-Jean-du-Gard, Vézénobres, Les Mages

Elles offrent ou ont vocation à offrir une gamme intermédiaire de services entre ceux d'Alès, ceux des polarités relais et les communes rurales, notamment en termes de transport (leur niveau de desserte a vocation à se développer), de commerces, de développement touristique et d'équipements. Pour assurer leur rôle polarisant et véritablement complémentaire à l'échelle du territoire, ces communes doivent se développer plus intensément que les autres communes "polarités rurales" ou "communes rurales" et diversifier leurs fonctions urbaines.

## » Les polarités «rurales»

Certaines communes disposent de quelques services, commerces, école... Ces communes sont souvent situées à proximité d'un pôle ; elles disposent à minima d'un équipement ou d'un commerce de base permettant de maintenir une activité sociale au sein du bourg pour leurs habitants et pour parfois les habitants de quelques communes rurales voisines.

- Brouzet-lès-Alès
- Chamborigaud
- Les Salles-du-Gardon
- Lézan
- Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan
- Saint-Maurice-de-Cazevieille
- Allègre-les-Fumades

**» Communes rurales :** Il s'agit de communes qui pour la plupart n'ont pas ou peu de commerce ou de service et qui sont donc entièrement dépendantes des communes « pôles » ou des polarités. Elles n'ont pas de fonctions structurantes ou organisationnelles dans l'armature territoriale. L'objectif est de prévoir un développement plus raisonné des communes rurales.



Centralité



Couronne périurbaine



Polarité du cœur d'agglomération

Pôle relais (2)  
et Pôles relais basés sur  
la complémentarité  
des trois communes (1)

Pôle de proximité (4)



Polarité "rurale" (7)



Commune rurale



Polarité des SCoT / Territoires voisins



Plaine de la Droude et du Gardon



Vallée des Gardons



Vallée de la Cèze



Grand'Combien



Hautes-Cévennes



Alésien

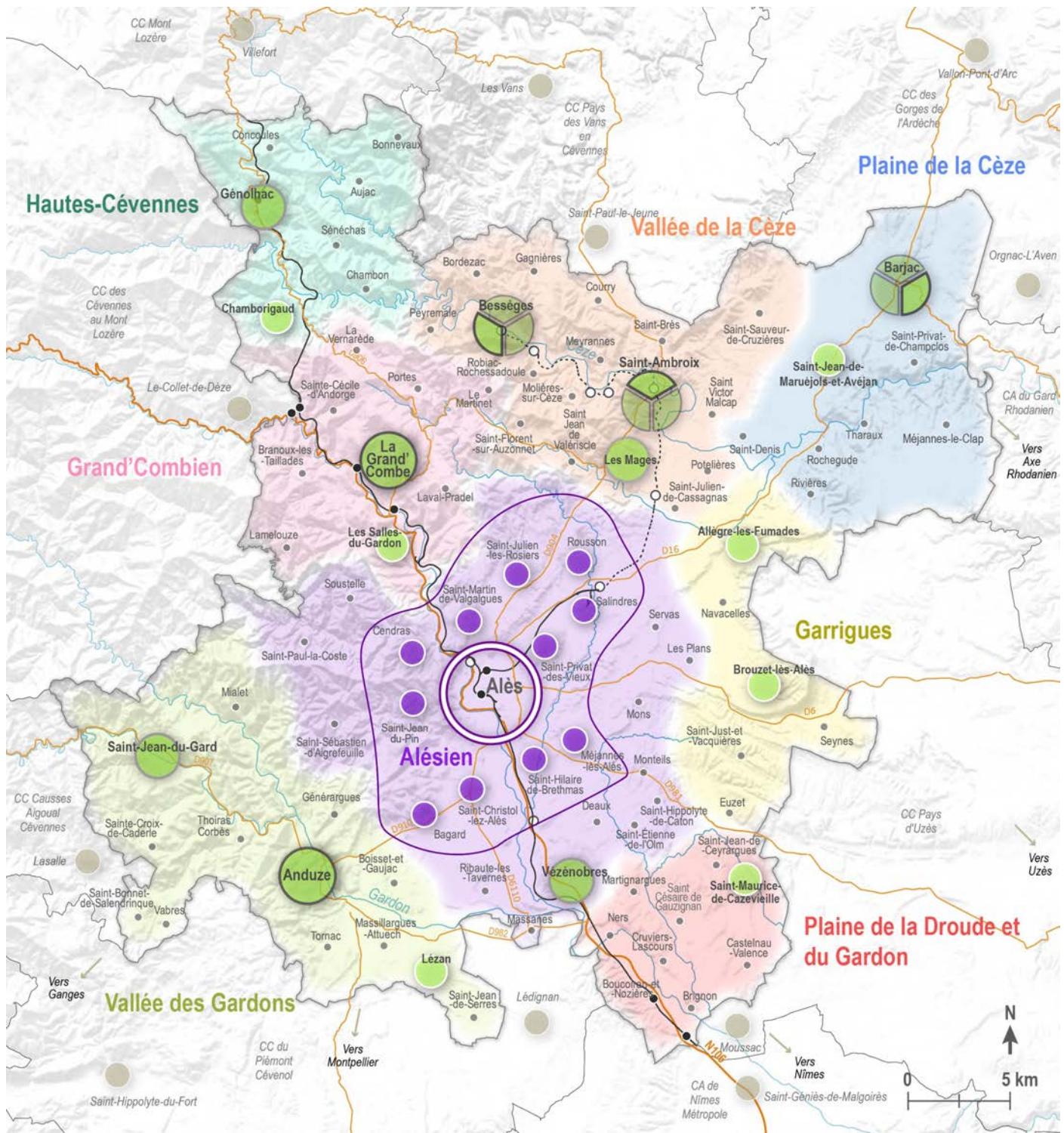


Plaine de la Cèze



Garrigues

## PAYS DES CÉVENNES 2045 - ARMATURE TERRITORIALE



Jean - Cévennes - Tarnans - Cauvignac-Rouale - Rochebelle - Centre ville)

- Petites Villes de Demain (Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Hilaire-de-Brethmas, La Grand'Combe, Saint-Ambroix, Barjac)
- Villages d'Avenir (Le Martinet, Vézénobres, Brignon, Gagnières)
- Bourgs Centres Occitanie (Anduze, Barjac, Génolhac, La Grand'Combe, Saint-Ambroix, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Privat-des-Vieux, Salindres, Vézénobres).

Poursuivre et étendre ces démarches ou celles qui seront proposées dans le futur pour les polarités de différents niveaux.

Favoriser la redynamisation des coeurs de villages vieillissants.

Permettre la création ou le renforcement des centralités villageoises et des polarités à travers des projets architecturaux d'ensemble (exemple : Rousson, Tornac....) à proximité ou autour d'équipements publics.

## **1.1-4 Construire un équilibre territorial fort entre ruralité et périurbanité**

Les communes de la couronne périurbaine connaissent depuis de nombreuses années des dynamiques très fortes. L'objectif est de structurer ces dynamiques en complémentarité avec la ville centre et d'assurer également la vitalité des communes rurales basée sur un développement raisonné. Il affirme ainsi la volonté de veiller à ce que chaque niveau de l'armature territoriale puisse jouer un rôle et trouver sa place dans la stratégie retenue. Il promeut ainsi un "équilibre territorial" basé sur la complémentarité entre chaque bassin de vie et à l'intérieur de chacun de ces bassins.

Maintenir et affirmer la vie dans l'arrière-pays du territoire. Maintenir un niveau de population dans les communes rurales, qui puisse assurer le maintien des écoles existantes.

## **1.1-2 Poursuivre le rayonnement de la centralité et du cœur d'agglomération : Alès, une ville à taille humaine**

Conforter le rôle central d'Alès afin de renforcer son attractivité à plusieurs niveaux :

- Emploi
- Développement économique
- Formation
- Mobilités
- Equipements
- Habitat

Cela passe par le soutien à la création d'activités, l'implantation d'entreprises, le développement d'une offre de formation supérieure et professionnelle adaptée aux besoins du territoire, ainsi que par l'amélioration d'un réseau de mobilités fluide et accessible. L'objectif est de conforter Alès comme moteur de développement équilibré, au service des habitants et des communes environnantes. L'offre en logements sera notamment adaptée aux nouveaux arrivants et aux ménages du territoire.

## **1.1-3 Revitaliser l'ensemble des centres urbains, notamment à travers une politique commerciale et d'habitat**

Soutenir le développement commercial en centre-ville plutôt qu'en périphérie afin de redynamiser les coeurs urbains. Il s'agit également de poursuivre les efforts engagés pour les communes concernées par les programmes comme Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Bourgs Centres Occitanie ou Villages d'Avenir, en favorisant notamment le commerce de proximité, la rénovation de l'habitat et la reconquête des bâtis vacants.

Les programmes actuels sont :

- Action Cœur de Ville (Alès) (Quartiers Près Saint

## 1.1-5 Se doter de services et d'équipements de qualité garantissant la cohésion sociale et la santé des habitants

L'objectif est de mettre en place une organisation territoriale permettant d'offrir un bouquet de services minimum accessible à tous les habitants, en tout point du territoire grâce au maillage des villes, bourgs et villages au sein des bassins de vie. Les services et équipements sont des composantes essentielles de la cohésion sociale en particulier quand leur localisation est au plus près des habitants.

Ainsi, il est envisagé que chaque ménage puisse accéder aux principales fonctions sociales : se loger, s'approvisionner, apprendre, s'épanouir et accéder aux soins. Chaque ménage doit ainsi pouvoir accéder facilement à ces besoins quotidiens à proximité et se déplacer vers une autre polarité plus éloignée pour des besoins plus spécifiques.

Une attention particulière sera portée pour conforter l'offre de services et d'équipements de santé afin de poursuivre la lutte contre la désertification médicale. Cela passe par de nouvelles ouvertures de pôles et de centres de santé.

Il s'agira également de renforcer le système de bus itinérant et des téléconsultations afin de répondre aux besoins des habitants dans les zones les plus éloignées (reliefs cévenols et l'Est du territoire).

## 1-2 Répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants par une politique du logement diversifiée

### Rappel des enjeux :

- La réalisation du parcours résidentiel des ménages sur le territoire
- Les besoins en logement des ménages de petite taille
- L'offre de logements aidés, notamment pour les jeunes
- L'offre en logements adaptés à la perte d'autonomie
- La diversification et l'adaptation de l'offre en logements
- L'augmentation de logements locatifs
- La poursuite des actions publiques de reconquête et de rénovation du parc existant avec une attention particulière

sur les parties ouest et nord du territoire (reliefs cévenols et vallée de la Cèze)

- L'augmentation de l'offre en logements sociaux
- La maîtrise et l'organisation de la gestion de la croissance démographique et du parc de logements sur le sud du territoire (entre Alès et Nîmes)
- Le développement et le soutien des communes des Vallées Cévenoles dans un contexte, notamment, de risques miniers qui complexifie les actions en matière de développement dans le bassin des Vallées Cévenoles

### Objectifs :

L'objectif ici est de planifier l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire en s'appuyant sur l'armature territoriale pour conforter la dynamique de croissance démographique constatée à l'échelle du territoire, notamment autour d'Alès.

Le développement d'une offre de logements répondant aux besoins des habitants, quelques soient l'âge, les revenus ou la situation est un axe essentiel du développement territorial souhaité par le Pays des Cévennes.

Cette production de logement doit se faire en partie par la mobilisation du parc existant, en luttant contre la vacance, en réhabilitant des logements dégradés mais également en encourageant une densification douce et adaptée aux caractères de chaque commune du territoire.

La prise en compte des risques est également un sujet prégnant dans le cadre du développement de l'habitat : le changement climatique amène à une augmentation des vulnérabilités qu'il convient de prendre en compte.

Enfin, une attention toute particulière doit être portée à l'évolution du nombre de résidences secondaires et locations touristiques afin de ne pas voir le nombre augmenter de manière trop importante aux dépends de l'habitat permanent.

**1.2-1 Accueillir les nouveaux habitants sur la base de l'armature territoriale et conforter la «renaissance démographique» de la centralité, tout en prenant en compte les capacités des ressources naturelles et des réseaux**

**1.2-2 Développer une offre diversifiée en logement favorisant les parcours résidentiels au fil de la vie de toutes les générations et répondant aux besoins sociaux**

**1.2-3 Répondre aux besoins d'habitat des publics spécifiques**

**1.2-4 Construire une réponse aux besoins en logements en s'appuyant sur la mobilisation du parc existant en particulier sur les polarités urbaines et rurales**

**1.2-5 Prendre en compte les besoins et contextes spécifiques des communes impactées par les risques naturels et technologiques pour l'accueil de nouveaux ménages**

**1.2-6 Permettre d'équilibrer le poids des résidences secondaires et des locations touristiques au profit des habitants permanents dans les zones de tension**

## 1.2-1 Accueillir les nouveaux habitants sur la base de l'armature territoriale et conforter la «renaissance démographique» de la centralité, tout en prenant en compte les capacités des ressources naturelles et des réseaux

La stratégie d'aménagement du territoire est définie sur la base d'une croissance démographique modérée portée par le regain de la ville d'Alès (+2 % par an) sur les dix dernières années ainsi que par l'attractivité des communes de la première couronne et de la Plaine de la Droude et du Gardon.

Il est ainsi retenu de construire une stratégie d'accueil de nouveaux habitants sur la base d'une perspective à horizon 2045 ancrée sur les réalités du territoire | base de **154 888 habitants en 2022** (source INSEE) :

» **Dynamique** : +1% par an, soit 195 000 habitants | soit **40 110 habitants supplémentaires**

Cette dynamique autour d'Alès s'inscrit dans un contexte de regain d'intérêt depuis 2020 post-covid pour les villes moyennes. La mise en œuvre du programme Action cœur de ville (ACV) témoigne d'une attention nouvelle pour ces villes "intermédiaires", ces villes à "taille humaine" longtemps ignorées des politiques publiques et durement frappées par la désindustrialisation. Il est ainsi retenu de s'appuyer sur le rôle pivot d'Alès à l'échelle du territoire pour contribuer à freiner la perte de population de certaines communes du territoire, maintenir une dynamique et éviter ainsi une dévitalisation. Ce choix veillera également à contribuer à maintenir les jeunes sur le territoire.

Les capacités d'accueil prendront en compte les capacités des ressources naturelles (eau ...) et des équipements (réseaux ...). (Cf. Ambition 3 du PAS).

## 1.2-2 Développer une offre diversifiée en logement favorisant les parcours résidentiels de toutes les générations et répondant aux besoins sociaux

Cette projection de croissance démographique induit une évaluation des besoins en logements sur la base suivante :

Logements à produire à horizon 2045 (**+1% par an**)  
**+ 20 170 logements (840 log/an entre 2021 et 2045)**  
 » 20 285 pour l'accueil de nouveaux habitants  
 » -115 pour maintenir la population actuelle \*

La diversification de l'offre sera définie selon les objectifs suivants :

- Adapter le parc de logements à l'arrivée de nouveaux ménages et à l'évolution des modes de vie, marqués par le desserrement des ménages (2,06 en 2022).
- Développer une offre résidentielle diversifiée et accessible, notamment en petites typologies (T1, T2, T3) et renforcer l'offre locative, afin de faciliter les parcours résidentiels pour tous les profils, en particulier les jeunes, les personnes seules ou les ménages modestes.
- Assurer un meilleur équilibre de la répartition de l'offre en logements sociaux sur le territoire.
- Accompagner l'évolution des modes d'habiter en soutenant le développement de formes alternatives telles que l'habitat participatif et inclusif.
- Développer un habitat adapté aux modes de vie contemporains.
- Développer le "permis de louer" sur les zones à fort habitat dégradé.

\* - 116 logements : déjà produits par l'évolution des phénomènes du point mort (renouvellement du parc de logement, desserrement des ménages, variation de la vacance, variation des résidences secondaires)

## 1.2-3 Répondre aux besoins d'habitat des publics spécifiques

Le SCoT vise également à produire une offre de logements adaptée à tous les parcours résidentiels en particulier pour les ménages concernés par des problématiques spécifiques liées au vieillissement, à des difficultés sociales, économiques ou de santé.

Le SCoT réaffirme ainsi la nécessité de renforcer l'équité territoriale et d'améliorer les conditions de vie avec la poursuite de l'action de la Politique de la Ville dans les quartiers éligibles (Alès, Anduze, La Grand Combe) et la poursuite de la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le regain de dynamisme démographique de certaines parties du territoire cohabite avec un vieillissement très présent sur d'autres secteurs. Il s'agit d'anticiper et de gérer ce vieillissement de la population en développant une offre de logement adaptée et en favorisant le maintien à domicile à l'aide d'une offre de soin adéquat et en particulier sur les secteurs ouest et nord du territoire (reliefs cévenols et vallée de la Cèze).

La population étudiante progresse et nécessite de développer une offre de logements à destination des étudiants mais aussi des jeunes actifs sur Alès.

Par ailleurs, l'économie du Pays des Cévennes induit une mobilisation de main-d'œuvre saisonnière qui nécessite également une offre adaptée à l'hébergement des travailleurs saisonniers et agricoles dans les communes carencées.

Enfin, en cohérence avec le schéma départemental du Gard 2026-2032 pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage approuvé en 2025, il est prévu :

- sur la Communauté de Communes de De Cèze Cévennes, la poursuite de la MOUS (maîtrise d'œuvre urbain et sociale) du camp de Saint-Ambroix vers une opération de RHI (Résorption de l'Habitat indigne)
- sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération, la rénovation de l'aire d'accueil permanente de Tamaris (15 places), la création de 20 places de terrains familiaux à Saint Christol les Alès, la création de 40 places de moyen passage à Saint Privat des Vieux, le maintien des 6 places de terrains familiaux à la Grand Combe, la création de places par plusieurs communes volontaires et l'étude d'une aire pour les grands groupes.

## 1.2-4 Construire une réponse S<sup>2</sup>LO sur la mobilisation du parc existant en particulier sur les polarités urbaines et rurales

En complément d'une offre nouvelle par construction neuve, le SCoT entend favoriser et prioriser la reconquête du parc de logement existant, parfois sous-occupé en mettant en œuvre les objectifs suivants :

- Poursuivre les actions d'amélioration du parc de logements existants et de valorisation du patrimoine bâti.
- Informer sur les aides aux propriétaires en vue de la réhabilitation des logements et leur remise sur le marché pour les propriétaires occupants (ouverture de la Maison de l'Habitat d'Alès Agglomération en 2025).
- Poursuivre des actions de reconquête et de réhabilitation du parc de logements vacants, et la réhabilitation énergétique des logements. Adapter les logements vacants pour répondre aux demandes en logements actuelles : petits logements notamment.
- Engager la réhabilitation des logements sociaux vacants vieillissants et la mise aux normes de ceux occupés.
- Produire et diversifier l'offre de logements au sein des tissus urbains existants par densification douce, maîtrisée et différenciée. Il s'agit de prendre en compte notamment les caractéristiques des communes rurales de petites tailles qui sont organisées sous forme de hameaux.
- Anticiper le vieillissement des propriétaires occupants et les besoins de requalification, en particulier du parc pavillonnaire.

## 1.2-5 Prendre en compte les besoins et contextes spécifiques des communes impactées par les risques naturels et technologiques pour l'accueil de nouveaux ménages

Certaines communes sont concernées fortement par un ou plusieurs risques. Ainsi, les choix d'aménagement du SCoT intègrent plus que jamais les risques dans la façon de concevoir les espaces urbains pour assurer la protection des habitants et la résilience des installations, sans pour autant aboutir à une mise sous cloche totale de ces espaces.

Il s'agit de promouvoir un urbanisme résilient intégrant cette problématique de risque dans un contexte d'évolution rapide du climat et de ses potentielles incidences sur l'évolution de ces risques sur la base des objectifs suivants :

- Adapter l'urbanisation dans les zones particulièrement vulnérables, notamment à proximité des massifs boisés exposés aux incendies de forêt et dans les secteurs soumis au risque inondation (en particulier hors PPRi), aux risques miniers, et dans les secteurs concernés par les risques liés aux ruisseaux couverts.
- Poursuivre la prévention en accompagnant les particuliers dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillement (OLD) autour des habitations dans ce domaine (expérience de Bordezac, Robiac-Rochessadoule etc...).
- Intégrer les Plans de Prévention des Risques (PPR) dans la planification de l'accueil de nouveaux ménages, afin de limiter leur exposition aux aléas naturels et technologiques.

## 1.2-6 Permettre de dégager le S<sup>2</sup>Loisirs des résidences secondaires et les locations touristiques au profit des habitants permanents dans les zones de tension

Sur les secteurs marqués par un marché immobilier locatif en tension, et par un développement de l'offre en hébergement touristique, le SCoT vise à organiser et préserver l'offre en logements locatifs à destination des habitants.

## 1-3 Développer des mobilités décarbonées et innovantes avec les bassins de vie du territoire

### Rappel des enjeux :

- L'accessibilité aux grands axes de communications européens et de l'Arc Méditerranéen (A9, A7, LGV)
- La valorisation de la ligne ferrée existante dans les déplacements domicile-travail et domicile-études, internes et externes au territoire
- L'intégration dans la stratégie d'aménagement de la réouverture de la ligne ferroviaire Alès-Bessèges
- La desserte des pôles d'emplois et de formation
- Le désenclavement des secteurs montagneux
- La saturation de certains axes au regard des besoins pour les activités économiques endogènes et exogènes
- Une réflexion plus globale vers davantage de sobriété énergétique dans les usages et modes de vie
- Le développement de la mobilité électrique
- Le confort des cheminements et liaisons piétonnes, en lien avec la démarche de revitalisation du centre-ville :

«pousser vers le haut le curseur du confort et de l'aspect agréable des cheminements piétons en centre-ville »

- Le développement d'un système de transport multimodal coordonnant les différents modes de transport et favorisant la sobriété dans les déplacements
- La poursuite du développement des modes doux pour réduire l'usage de la voiture, vers des cheminements du quotidien et pas seulement de loisirs
- L'apaisement de la Rocade pour en faire un "boulevard urbain", malgré les flux de poids-lourds nécessaires au fonctionnement du territoire
- « Passer de la ville parking à la ville parc » (cf. Michel Péna, paysagiste)
- La priorisation d'une réflexion à partir des besoins en mobilité selon les différentes échelles :
  - » La macro-mobilité (territoire national)
  - » La méso-mobilité (Pays des Cévennes)
  - » La micro-mobilité (interne)

### Objectifs :

Dans un territoire composé d'une mosaïque de situations urbaines, périurbaines, et rurales, et marqué en grande partie par les reliefs, la mobilité est un enjeu majeur.

Elle impacte directement l'accès à l'emploi, à la formation, aux équipements et aux services. Que ce soit en son propre sein ou vis-à-vis des alentours, le Pays des Cévennes entend améliorer la desserte du territoire et encourager le développement d'une mobilité durable et décarbonée pour réduire la dépendance à la voiture individuelle.

L'amélioration de la desserte passe par plusieurs actions allant de l'amélioration du réseau routier existant, au renforcement des liaisons ferroviaires, et au développement des mobilités actives (cyclables, piétonnes).

Cet objectif de développement des mobilités durables se traduit par la volonté de renforcer l'accès aux transports en commun, via notamment la création de pôles d'échanges multimodaux, mais également par le développement d'aménagements adaptés aux déplacement cyclables ou pédestres pour les trajets du quotidien.

#### 1.3-1 Améliorer l'accessibilité du territoire (rocades, nouvelle desserte ferroviaire, traversées urbaines, contournement Est d'Alès...)

#### 1.3-2 Construire une mobilité durable : développement des PEM, des transports en commun, contribuer au développement des modes actifs dans la proximité ...

#### 1.3-3 Coordonner les choix de développement urbain et l'organisation des mobilités au sein et entre les bassins de vie

### **1.3-1 Améliorer l'accessibilité du territoire (rocades, nouvelle desserte ferroviaire, traversées urbaines, contournement Est d'Alès...)**

L'ambition du SCoT est de connecter le territoire aux grands réseaux d'échanges : A7, A9, TER, LGV et de consolider les connexions avec les territoires extérieurs pour renforcer l'attractivité du territoire et le rayonnement d'Alès :

- Améliorer le réseau routier existant, support multimodal de mobilité (transport en commun / véhicule personnel / cycle / piéton), au profit des transports collectifs, des cheminements piétons et d'un réseau cyclable structurant.
- Soutenir la finalisation de la 2x2 voies Alès/Nîmes (tronçon La Calmette/Nîmes)
- Préserver la possibilité de création d'un contournement Est d'Alès (liaisons Salindres - Méjannes-les-Alès - Vézénobres) qui permettrait de fluidifier le déplacement Nord/Sud et ainsi désengorger la rocade d'Alès et favoriser le développement économique sur la partie nord du territoire.
- Apaiser la rocade d'Alès pour y développer la mobilité collective et douce.
- Sécuriser et apaiser les entrées de villes, les traversées urbaines et villageoises des routes départementales en permettant la mise en place de dispositifs ou d'aménagements visant à faire baisser la vitesse des véhicules.
- Créer des liaisons routières permettant de sécuriser des centres urbains / villageois (contournement de Saint-Christol-les-Alès, Massanes) et ajuster le dimensionnement de certaines routes (élargissement ponctuels, sécurisation...).
- Veiller à l'entretien régulier des ponts / ouvrages d'art pour éviter les ruptures de liaison.
- Diversifier les modes de transport, en développant notamment le ferroviaire sur les axes existant et futurs (réouverture de la ligne ferroviaire Alès - Bessèges), afin de désengorger les grands axes routiers et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Mieux arrimer le Pays des Cévennes via la ligne Alès-Nîmes au SERM, dispositif renforcé, en améliorant les correspondances et même l'offre.
- Maintenir en activité la ligne ferroviaire existante Nîmes / Clermont Ferrand.

### **1.3-2 Construire une offre de mobilité : développement des PEM, des transports en commun, contribuer au développement des modes actifs dans la proximité ...**

En complément d'une accessibilité améliorée et robuste, le SCoT affirme la volonté d'adapter l'offre de mobilité au contexte géographique (Transport à la demande, transport en commun, transport en commun express, modes doux, modes alternatifs) avec une offre de mobilités fiable et performante pour tous à travers les actions et objectifs suivants :

Déployer de nouveaux pôles d'échanges multimodaux (PEM) dans les gares stratégiquement placées et en lien avec le niveau de desserte.

Renforcer une offre de transports en commun en lien avec les P.E.M., les haltes ferroviaires et les gares et entre les communes pôle relais, pôles de proximité et polarités rurales, en favorisant l'intermodalité :

- S'appuyer sur la réouverture de la ligne ferroviaire Alès - Bessèges pour encourager les déplacements domicile-travail et domicile-études par le train, en alternative à la voiture individuelle.
- Renforcer la desserte TC entre Alès et les polarités du cœur d'agglomération et les pôles relais.
- Proposer des dispositifs d'accès aux transports collectifs (point de covoiturage, transport à la demande...) depuis les communes rurales peu peuplées vers leurs polarités rurales et leurs pôles de proximité équipées d'une desserte structurante connectée au réseau global du Pays des Cévennes.
- Atténuer les effets frontières liés au découpage des périmètres administratifs de compétences sur la continuité de l'offre de transport.

Poursuivre le développement des mobilités douces (vélo, marche, etc.) pour accompagner la transition vers des modes de déplacement plus durables :

- Renforcer le réseau de mobilités actives à l'intérieur du territoire (raccordement des voies vertes et cyclables) pour limiter les embouteillages et améliorer les déplacements du quotidien à l'échelle des bassins de vie. Le projet de schéma des mobilités douces autour d'Alès et sa première couronne périurbaine s'inscrit dans cette démarche. Il s'agira de bien différencier les mobilités "touristiques" des mobilités

douces domicile/travail.

- Renforcer la desserte des zones d'activités économiques, en développant notamment la mobilité douce.
- Renforcer les cheminements piétons, en particulier ceux liant les quartiers aux centres-villes ou centres-bourgs,

Encadrer la gestion estivale des accès au Gardon et à la Cèze, en particulier la problématique du stationnement estival sur les communes rurales touristiques (Mialet, Tharaux...).

Favoriser la création de poches de stationnement dans les villages.

Traiter les accès des écoles pour améliorer la sécurité et favoriser les cheminements piétons.

Prendre en compte les besoins spécifiques pour les enfants et adolescents, et pour les personnes âgées.

### **1.3-3 Coordonner les choix de développement urbain et l'organisation des mobilités au sein et entre les bassins de vie**

La construction et le renforcement d'une offre de mobilités robuste et diversifiée nécessite de privilégier et de promouvoir la programmation de nouveaux logements et activités ainsi que des formes urbaines denses à proximité des PEM, gares et haltes ferroviaires et aux abords des arrêts des lignes principales de transports en commun.

La prise en compte des futurs déplacements dès la création d'une extension ou d'un projet de renouvellement urbain sera un axe privilégié d'action afin de prévoir dès le départ des solutions de transport adaptées et d'encourager les mobilités durables.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025



ID : 030-253003370-20251222-CS2025\_05\_06-DE

## 1-4 Organiser l'évolution du modèle commercial vers une offre de proximité complémentaire basée sur les centralités et les zones existantes

### Rappel des enjeux :

- Le maintien de l'équilibre entre l'offre commerciale de centre-ville, les centres-bourgs et les zones commerciales périphériques, notamment sur le cœur d'agglomération
- La vitalité des centres-bourgs, entre turn-over, saisonnalité et déplacements des commerces vers les périphéries
- La prolongation des actions des programmes Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain après 2026 et Villages d'Avenir, Bourgs Centres Occitanie
- La reconversion des grandes surfaces en cas de changement de modèle de consommation (circuit-courts, commerce de proximité, numérique, drive...)

- L'impact de l'évolution des pratiques d'achat sur le territoire (e-commerce notamment)
- Les difficultés des communes proches d'Alès à maintenir leurs commerces
- Les forts taux de vacance commerciale dans certains centres-villes et centres-bourgs
- Le renouvellement du modèle vieillissant des zones commerciales vers plus de mixité de fonctions urbaines
- L'organisation de la logistique commerciale de proximité

### Objectifs :

Face au constat d'un maillage hétérogène de l'offre et conscient de l'enjeu de réduire les déplacements liés aux achats, le SCoT poursuit l'objectif de satisfaire les besoins de consommation plus en proximité, en s'appuyant sur une armature commerciale moins concentrée, plus équilibrée et apte à satisfaire aux besoins des habitants au sein de chaque bassin de vie.

L'offre commerciale étant un des facteurs d'attractivité et de dynamisme des territoires, le Pays des Cévennes entend encourager et permettre le développement des activités commerciales.

Cette orientation stratégique vise à orienter prioritairement l'implantation des commerces dans les centralités, afin de permettre la dynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

Toutefois, le renforcement des zones commerciales est également l'un des objectifs poursuivis dans le cadre de cette orientation dans une logique de complémentarité des offres. L'idée principale est ainsi d'éviter une concurrence entre les centralités et les zones commerciales.

Le Pays des Cévennes souhaite en outre soutenir les initiatives plus isolées en circuits-courts, notamment les marchés ou les points de vente directe associés aux lieux de production : magasin d'usine, showroom, vente à la ferme, etc.

Enfin, une attention particulière est portée à la question logistique, que ce soit en lien avec les besoins du e-commerce ou de la logistique du dernier kilomètre.

#### 1.4-1 Organiser les lieux de commerce en cohérence avec l'armature territoriale et au regard des projections démographiques

#### 1.4-2 Définir les centralités comme les lieux prioritaires de commerce, et de création de commerces au sein d'un cadre de vie de qualité

#### 1.4-3 Limiter les développements commerciaux dans les secteurs d'implantation préférentiels (SIP), et organiser l'adaptation et le renfort qualitatif de l'existant

#### 1.4-4 Maîtriser et rationaliser le développement commercial en dehors des centralités

#### 1.4-5 Organiser la logistique commerciale

## Définition de centralité :

Les centralités correspondent aux secteurs centraux des communes caractérisés par un tissu urbain dense et polarisant une diversité de fonctions urbaines : habitat, fonctions économiques (commerces, services...), équipements publics et collectifs (administratifs, culturels, loisirs...) etc. ; le tout, c'est-à-dire le périmètre de centralité, s'apprécient dans une logique de déplacement piéton.

## Définition de secteur d'implantation périphérique(SIP) :

Un SIP désigne généralement une zone située en périphérie des centres urbains où sont autorisées certaines activités commerciales ou artisanales. Les SIP sont privilégiés pour la création et le développement des plus grands commerces, dont le fonctionnement et la dimension peuvent être incompatibles avec les centralités (nuisances, flux générés)

### 1.4-1 Organiser les lieux de commerce en cohérence avec l'armature territoriale et au regard des projections démographiques

Garantir de manière pérenne la présence d'une offre « de proximité » par la consolidation et le renforcement du maillage commercial existant, en privilégiant cette proximité à l'échelle des bassins de vie.

Rechercher la complémentarité de l'offre commerciale entre les centralités et les secteurs d'implantations périphériques du "coeur d'agglomération" ainsi que des polarités relais et de proximité.

Optimiser les zones commerciales en identifiant d'une part, les SIP qui auront un rôle structurant pour l'armature commerciale, et d'autre part les sites dont la mutation et le renouvellement est à promouvoir.

Conforter Alès dans son double rôle : cœur de ville et cœur de territoire.

Organiser la complémentarité de l'offre commerciale au sein des pôles touristiques entre l'offre saisonnière et la réponse aux besoins quotidiens des habitants.

Adapter les services de proximité à la réalité des besoins à l'échelle communale. Optimiser le niveau de services à la population, sur l'ensemble du territoire. Pour les communes dépourvues de commerces physiques et pour lesquelles le potentiel n'est pas suffisant, une réponse sera recherchée par des formes alternatives : automates, casiers de retrait, marchés, sur des lieux concentrant ces services et destinés à être animés (par des offres ambulantes par exemple).

La trajectoire démographique à long terme exprime une hausse de la population, et intègre également un vieillissement et un desserrement des ménages. C'est un potentiel commercial qui va en partie se contracter en particulier sur le nord du territoire et qui nécessitera une adaptation des gammes de produits mais aussi des formats à développer, en privilégiant les achats de proximité.

Accompagner la recomposition de l'offre commerciale dans la ville-centre, les pôles relais, polarités du cœur d'agglomération pôles de proximité et les polarités rurales face au poids du e-commerce.

Éviter l'évasion commerciale sur les territoires limitrophes (Nîmes-Aubenas).

### 1.4-2 Définir les centralités comme les lieux prioritaires de commerce et de création de commerces au sein d'un cadre de vie de qualité

Préserver et conforter leur vocation commerciale historique. Le territoire connaît des disparités de population et d'urbanisation assez importantes. Il s'agira de veiller à mettre en œuvre des stratégies et des outils finement ajustés pour définir des objectifs de développement sectorisés et adaptés aux différentes situations : les centralités des communes en déclin démographique, les centralités en cours de revitalisation, les centralités du cœur d'agglomération, le centre-ville d'Alès, les centralités touristiques etc.

Conforter ou améliorer la qualité des espaces publics et des aménagements, pour offrir aux habitants et aux visiteurs une expérience urbaine attractive, agréable et confortable : l'accent sera mis sur la végétalisation, le confort climatique, l'accessibilité, la réhabilitation harmonieuse du patrimoine bâti et l'harmonisation des enseignes et des devantures. Une attention particulière sera portée pour renforcer l'accessibilité des centralités par des modes de déplacement doux (marche à pied, vélo ...) et par les transports en commun. La reconquête des locaux vacants sera également privilégiée.

Éviter l'évasion des commerces « locomotives » des centres-villes vers les périphéries.

Évoquer le rôle positif du e-commerce qui prend appui sur le réseau de commerces existants (points relais).

et des sites de

- Limiter la multiplication des flux de déplacements au motif achat au sein du territoire,
- Privilégier l'implantation de nouveaux commerces, y compris sous formes d'automates ou de casiers de retrait au sein des sites commerciaux définis dans l'armature commerciale, ainsi que dans les centralités de village développant des services de proximité.
- Permettre le développement ou la création de micro-centralités sur des secteurs jugés stratégiques.

Cet objectif de limitation de la dispersion s'entend à la fois le long des axes de circulation mais aussi au sein des zones d'activités économiques non identifiées comme secteur d'implantation périphérique du commerce (pour les activités couvertes par les orientations commerce du SCoT).

Le SCoT permet exceptionnellement la structuration d'ensembles de commerces de proximité de taille et de capacité limitées, en dehors des centralités. Ces installations auront vocation à être complémentaires de l'offre commerciales existante au sein des centralités et accueillerons uniquement des commerces d'une surface de vente inférieure à 300m<sup>2</sup> en s'appuyant sur des implantations commerciales existantes.

Par ailleurs ce type d'implantation pourra répondre à des besoins spécifiques comme l'implantation sur le périmètre d'une exploitation agricole et permettant la vente de produits locaux, ou pour des showroom (lieu d'exposition, et éventuellement de vente, des produits d'un fabricant) d'un artisan avec atelier de production ou d'assemblage ou d'un magasin d'usine (point de vente de détail positionné sur le lieu de production et commercialisant les produits issus de cette production) qui s'appuie sur une activité industrielle.

## 1.4-5 Organiser la logistique commerciale

La logistique commerciale concerne les équipements de stockage qui permettent la livraison des commerces et/ou la livraison des consommateurs finaux du territoire. Leur organisation spatiale est nécessaire afin de gérer les flux de véhicules et les conséquences sur l'espace urbain, l'air et l'environnement qui peuvent en résulter.

Permettre la création d'espaces logistiques de proximité

## 1.4-3 Limiter les développements commerciaux dans les SIP, et organiser l'adaptation et le renfort qualitatif de l'existant

La loi pose comme principe depuis 2021 l'interdiction d'artificialisation des sols pour l'implantation de commerces nécessitant une Autorisation d'Exploitation Commerciale (commerce ou ensemble commercial de plus de 1.000 m<sup>2</sup> de surface de vente) avec des dérogations limitées.

S'appuyer sur les grands sites commerciaux existants pour envisager leur modernisation et leur optimisation tout en veillant à l'équilibre de la vitalité des centres bourgs afin que les acteurs économiques puissent adapter leurs offres à l'évolution des besoins, qualitatifs et quantitatifs, des habitants et usagers du territoire.

Il s'agira surtout de privilégier les zones commerciales existantes pour l'accueil des formats de commerce incompatibles à une insertion en milieu urbain. (limiter le développement de galeries marchandes, ensemble commercial regroupant un ensemble de petits commerces...).

Améliorer la qualité urbaine et environnementale au sein des SIP :

- Concilier les actions de densification, de restructuration, de rationalisation, et de remobilisation du foncier déjà artificialisé avec des actions de végétalisation, de renaturation, de désimperméabilisation et de gestion intégrée du cycle de l'eau
- Créer les conditions de reconquête des locaux vacants.
- Mutualiser les espaces de stationnement
- Développer les énergies renouvelables en toiture et en ombrières parkings
- Améliorer la desserte par les modes doux et les transports en commun ...

## 1.4-4 Maîtriser et rationaliser le développement commercial en dehors des centralités :

Cet objectif vise à :

- Assurer un fonctionnement optimum des centralités

lieux de retrait d'ac [ID : 030-253003370-20251222-CS2025\_05\_06-DE]  
 mêmes règles que les autres activités commerciales du champ d'application.

au sein des quartiers, et des espaces urbanisés pour le développement de services logistiques vertueux "du dernier kilomètre" tels que la cyclogistique mais aussi pour gérer les flux de matières d'une économie plus circulaire. Ces activités peinant à trouver leur place dans le tissu urbain, la réservation d'entreprises dédiées peut être nécessaire pour accompagner cette évolution, dans des constructions neuves et en requalification et en mobilisant éventuellement des locaux vacants.

Encadrer les implantations des entrepôts liés au e-commerce qui devront répondre aux objectifs poursuivis. En particulier, leur implantation ne doit pas perturber la circulation et ne doit pas générer de nouveaux flux. Leur implantation sera autorisée au regard des conditions d'accès et de stationnement. L'objectif étant de créer des espaces apaisés.

Mutualiser des espaces logistiques pour le e-commerce et les commerces physiques.

Sur les sites concernés, l'autorisation d'implantation de

**carte / armature commerciale (à prévoir après formalisation du DAACL lors de la phase d'élaboration du DOO)**

## 1-5 Poursuivre la dynamique du développement du territoire

### Rappel des enjeux :

- Les services publics indispensables pour l'accueil de population
- Les équipements et services des communes pôles
- L'offre en équipements pour personnes âgées et en équipements de santé sur les reliefs Cévenols et la Vallée de la Cèze, notamment au regard des difficultés de mobilités
- Le développement culturel et sportif du territoire

- L'offre en équipements scolaires sur les secteurs sud-est qui connaissent un attrait de population et principalement de familles
- L'accès aux services publics sur les communes les plus éloignées du cœur d'agglomération, des pôles et des grands axes de circulation
- L'accès en matière d'accueil petite enfance et jeunesse

### Objectifs :

Le projet du Pays des Cévennes porte également sur l'offre d'équipements et de services à destination des habitants.

L'enjeu est fort, notamment pour ce qui relève de l'accès au soin, dans le but de lutter contre la désertification médicale. Il s'agit d'une priorité pour le Pays.

L'orientation retenue vise à conforter et développer l'offre en fonction de l'armature territoriale afin, notamment, de disposer d'un maillage cohérent d'équipements publics et de services à l'échelle du Pays en anticipant l'accueil de nouveaux habitants et les besoins que cet accroissement démographique peut générer sur les équipements.

En matière de santé, l'objectif est de couvrir l'ensemble des bassins de vie en maisons médicales, ou en centres de santé et en pôles de santé, et de compléter cette offre par des solutions innovantes dans les communes rurales.

Enfin, le Pays des Cévennes mise fortement sur la culture et les loisirs dans le cadre de son développement territorial. Le maillage en équipements adaptés à l'ensemble des publics est une priorité, tout comme le soutien au tissu associatif local, indispensable à la vie

culturelle et sportive du territoire.

#### **1.5-1 Promouvoir une localisation équilibrée de l'offre d'équipements, de services et d'événements**

#### **1.5-2 Développer l'accès au soin sur l'ensemble du territoire**

#### **1.5-3 Développer les infrastructures culturelles et sportives pour répondre aux besoins de la population en matière de loisirs et de bien-être**

## 1.5-1 Promouvoir une localisation équilibrée de l'offre d'équipements, de services et d'évènements

Pour conforter le fonctionnement des bassins de vie et limiter la dépendance au cœur d'agglomération, les équipements culturels, de loisirs, de santé, d'éducation doivent être renforcés sur l'ensemble des bassins de vie, au sein des polarités identifiées et prioritairement en centralité dans une logique de mixité, pour garantir à l'ensemble de la population un accès facilité et sur de courtes distances à une offre de services et d'équipements essentiels du quotidien. Ainsi le SCoT prévoit de :

- Développer l'offre d'équipements et de services en fonction du niveau d'armature territoriale.
- Dans les communes rurales afin de répondre aux besoins quotidiens des habitants, favoriser notamment l'implantation des magasins multiservices et des lieux de convivialité qui permettent de mutualiser les équipements et faire des économies. Ces commerces et lieux peuvent notamment être le support de points relais pour le retrait des achats effectués en ligne.
- Assurer un maillage équilibré des équipements sur l'ensemble du territoire, afin de garantir un meilleur accès, notamment aux crèches / centres aérés intercommunaux, et aux maisons de retraite.
- Anticiper la croissance démographique en renforçant l'offre d'équipements intercommunaux dans les polarités (éducation, culture, sport...).
- Consolider l'accessibilité des équipements publics notamment par le réseau de transport en commun et améliorer leur qualité dans les communes.

## 1.5-2 Développer l'accès au soin sur l'ensemble du territoire

La question de la santé est une problématique centrale, le SCoT en fait une priorité et prévoit de mailler le territoire avec des maisons médicales et des centres de santé multi-sites. Le principe est d'avoir au minimum une maison médicale, un centre ou un pôle de santé par bassin de vie, de préférence localisé à proximité d'un pôle d'échanges multimodal (transports en commun, mode de déplacement doux, parking dont covoiturage).

Il prévoit également de favoriser l'équipement des communes rurales en cabines de téléconsultations médicales autonomes, connectées à un éventail important de praticiens en téléconsultation et équipées des instruments de mesure nécessaires au diagnostic médical et à une consultation clinique (exemple "box médicale" à Lamelouze) dans le cadre d'un programme de déploiement coordonné.

La mutualisation des locaux et la mise en place de services itinérants seront favorisées.

## 1.5-3 Développer les infrastructures culturelles et sportives pour répondre aux besoins de la population en matière de loisirs et de bien-être

Le SCoT a également pour ambition de poursuivre le déploiement d'une offre culturelle, sportive et de loisirs comme axe majeur de développement territorial en fonction du niveau d'armature territoriale. L'appui au tissu associatif dans sa diversité en est un levier essentiel.

Au-delà d'une politique d'équipements qui maille le territoire et facilite l'accès physique à ces aménités (cf. 1-1-5), l'objectif est :

- de promouvoir le développement d'une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée et accessible qui répond à la diversité des publics, notamment des jeunes, et facilite le lien social, intergénérationnel et interculturel. L'objectif consiste à concevoir une offre à la fois pour :
  - » l'approche de la culture et du sport comme des vecteurs d'appropriation du territoire, d'accomplissement et de vivre ensemble ;
  - » pour le rayonnement du territoire.
- D'améliorer les infrastructures culturelles à travers leur accès et leurs locaux (ex : travaux de rénovation et extension de la Verrerie d'Alès - du Pôle National Cirque Occitanie, et de la scène nationale du Cratère)
- De développer les équipements sportifs couverts pour permettre une utilisation annuelle.

Cet objectif visant à consolider les filières sportives, de santé, culturelles et ludiques, pour répondre aux besoins de la population contribuera aussi à conforter l'attrait touristique du territoire.

## | AMBITION 2

**UN TERRITOIRE INDÉPENDANT,  
AUTONOME, INGÉNIEUX ET  
STRUCTURANT DANS  
L'ARMATURE RÉGIONALE**

**Le Pays des Cévennes entend affirmer sa place au sein de l'armature régionale en s'appuyant sur ses forces, ses ressources locales et son identité territoriale. L'ambition est de construire un territoire plus autonome, résilient et innovant, capable de maîtriser ses dynamiques de développement tout en renforçant ses liens avec les territoires voisins, notamment au sein du pôle métropolitain Nîmes-Alès.**

Cette ambition se traduit par une stratégie économique fondée sur la complémentarité des différentes parties du territoire et la valorisation de leurs spécificités. Elle vise à accompagner et à diversifier l'économie locale, en soutenant les filières d'avenir tout en préservant les activités historiques, notamment industrielles, agricoles, piliers de son identité.

Une gestion économe et stratégique du foncier à vocation économique est également recherchée afin d'assurer un développement équilibré et durable.

Le Pays des Cévennes souhaite également s'engager vers un tourisme qualitatif, raisonnable et respectueux des équilibres locaux et environnementaux.

Parallèlement, dans un contexte de renchérissement des coûts de l'énergie et de raréfaction des ressources naturelles, l'incitation à s'engager plus loin sur la voie de la transition écologique et énergétique du territoire est une nécessité. Ainsi, l'autonomie énergétique et la sobriété dans l'usage des ressources sont des priorités, tout comme la mise en place d'une gestion locale et raisonnée des matériaux.

Ainsi, cette ambition traduit la volonté du territoire d'allier indépendance, ingéniosité et coopération pour s'affirmer comme un espace structurant, durable et exemplaire au sein de la région.

**2-1 Renforcer le rôle économique du Pays des Cévennes à l'échelle régionale et consolider le pôle métropolitain Nîmes-Alès**

**2-2 Accompagner un développement économique équilibré et complémentaire à l'échelle du Pays des Cévennes en lien avec les filières en présence.**

**2-3 Développer une approche économe et stratégique du foncier à vocation économique**

**2-4 Conforter et renforcer l'agriculture sur le territoire, secteur économique historique et essentiel**

**2-5 Mettre en œuvre un tourisme qualitatif, durable, populaire et raisonnable**

**2-6 Engager le territoire dans une stratégie d'autonomie et de sobriété dans l'usage des ressources énergétiques et des déchets**

**2-7 Structurer et développer une gestion raisonnée et locale des ressources en matériaux**

# Ambition 2. Un territoire indépendant, autonome, ingénieux, et structurant dans l'armature régionale

## 2.1 Renforcer le rôle économique du Pays des Cévennes à l'échelle régionale et consolider le pôle métropolitain Nîmes-Alès

### Rappel des enjeux :

- La couverture numérique en haut-débit / fibre
- La gestion des flux d'actifs vers le cœur d'agglomération et les pôles et la valorisation des transports alternatifs à la voiture individuelle (ferroviaire, bus urbains, covoiturage et modes doux)
- Un enjeu de formation de la population active en lien avec les filières développées sur le territoire : d'une part le nombre de chômeurs est conséquent, d'autre part des domaines comme l'industrie et l'aide à la personne qui peinent à recruter.

### Objectifs :

Le Pays des Cévennes entend affirmer son rôle et son positionnement économique au sein de la Région Occitanie et en lien avec les territoires limitrophes des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côtes-d'Azur. Il souhaite également soutenir la démarche du pôle métropolitain Nîmes-Alès pour en faire un pôle de développement socio-économique dynamique au sein de la région et moteur de développement du Gard et de son bassin de vie.

Cette orientation vise à développer des synergies communes à l'échelle du territoire et à renforcer les complémentarités entre Nîmes et Alès afin de consolider un ensemble attractif, équilibré et innovant.

Elle s'appuie sur la poursuite du développement de l'enseignement supérieur et de la formation à Alès, garantissant une meilleure adéquation entre besoins économiques et offres éducatives.

Le soutien au contournement ouest de Nîmes, le déploiement de la fibre numérique et le bouclage des réseaux constituent également des leviers essentiels pour renforcer la connectivité et la compétitivité du territoire.

**2.1-1 Contribuer à structurer le 2ème pôle industriel de la région Occitanie et son rôle de porte d'entrée en relation étroite avec l'axe Rhodanien, la métropole Aix-Marseille-Provence et Montpellier Méditerranée Métropole**

**2.1-2 Poursuivre le développement de l'enseignement supérieur et de la formation à Alès pour favoriser une meilleure synergie besoins - formations**

**2.1-3 Soutenir le processus de réalisation du contournement Ouest de Nîmes et la finalisation de la 2x2 voies Alès/Nîmes**

**2.1-4 Déployer la fibre numérique sur l'ensemble du territoire**

**2.1-5 Favoriser le bouclage des réseaux**

## **2.1-3 Soutenir le processus de réalisation du contournement Ouest de Nîmes et la finalisation de la 2x2 voies Alès/Nîmes**

Parce que l'amélioration de l'accessibilité du Pays des Cévennes depuis l'axe méditerranéen est un enjeu important, le SCoT confirme sa volonté d'accompagner et de soutenir la réalisation du contournement Ouest de Nîmes et la finalisation de la 2x2 voies entre Alès et Nîmes (tronçon La Calmette / Nîmes). Ces projets structurants sont nécessaires pour renforcer les liaisons entre les territoires et pour améliorer l'accessibilité pour les entreprises du territoire via l'autoroute A9.

## **2.1-4 Déployer la fibre numérique sur l'ensemble du territoire**

Le SCoT préconise une couverture intégrale du territoire en Très haut débit à très court terme, conformément aux engagements du plan national France Très Haut Débit.

Cet objectif vise à assurer un accès Très Haut Débit (THD) aux entreprises et aux foyers, notamment dans les communes rurales (télétravail) et les sites d'activités (attractivité d'implantation).

Il s'agit également de :

- Finir le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire, notamment sur les parties rurales les moins reliées (Corbès par exemple).
- Poursuivre la connexion à la fibre des lieux d'accueil du public (mairies, espaces publics numériques, offices de tourisme, agences postales, points multiservices) pour favoriser l'accès aux services dématérialisés.

## **2.1-5 Favoriser le bouclage des réseaux**

La mise en œuvre de la démarche du pôle métropolitain Nîmes-Alès vise également à éviter les effets de bouts de lignes en favorisant les bouclages des réseaux d'alimentation électrique, d'eau et d'assainissement aux différentes échelles territoriales.

## **2.1-1 Contribuer à structurer le 2ème pôle industriel de la région Occitanie et son rôle de porte d'entrée en relation étroite avec l'axe Rhodanien, la métropole Aix-Marseille-Provence et Montpellier Méditerranée Métropole**

En soutenant la démarche du pôle métropolitain Nîmes - Alès le SCoT entend permettre le renforcement des connexions avec les grands axes de transport (notamment l'axe rhodanien, A9, A7,LGV) pour faciliter les échanges de personnes et de marchandises.

Il s'agit également de favoriser l'attractivité du territoire en soutenant les projets structurants (zones d'activités, infrastructures, pôles multimodaux) et en améliorant la visibilité à l'échelle régionale et nationale.

Cet objectif doit également contribuer à pérenniser le positionnement et le rayonnement économique du territoire en tant que 2ème pôle industriel d'Occitanie.

## **2.1-2 Poursuivre le développement de l'enseignement supérieur et de la formation à Alès pour favoriser une meilleure synergie besoins - formations**

La question de la formation est étroitement liée à celle de l'emploi. Le SCoT confirme ici la nécessité de :

- Créer les conditions de la poursuite du développement d'un pôle de formation et d'enseignement supérieur commun avec Nîmes Métropole afin de maintenir les jeunes sur le territoire notamment post-bac.
- Renforcer l'offre de formations à Alès, pour qu'elle soit adaptée aux besoins du territoire notamment dans le secteur industriel et sylvicole afin de créer une main d'œuvre qualifiée et permettre des débouchés à l'échelle locale.
- Conforter l'offre de formation en tourisme et hôtellerie.
- Renforcer et adapter l'offre de logements étudiants, afin de répondre aux évolutions notamment qualitatives, à la demande croissante et attirer de nouveaux étudiants sur le territoire. (Cf. également objectif 1-2-3)

## 2.2 Accompagner un développement économique équilibré et complémentaire à l'échelle du Pays des Cévennes en lien avec les filières en présence

### Rappel des enjeux :

- Un territoire indépendant, autonome et ingénieux (le "Sud Ingénieur": identification du territoire d'Alès Agglomération)
- Le maintien des emplois sur les communes pôles, à travers un immobilier d'entreprises, un foncier à vocation économique et une desserte attractifs
- La consolidation et le développement industriel

- L'attractivité d'une main d'œuvre qualifiée, notamment pour la filière bois et touristique qui pourrait permettre de redynamiser en particulier les Vallées Cévenoles (économie, relance démographique, accueil de jeunes ménages, maintien des commerces et services)

### Objectifs :

Le Pays des Cévennes affirme sa volonté de renforcer son rôle économique au sein de la région Occitanie en s'appuyant sur un développement équilibré et complémentaire entre ses différentes composantes territoriales.

Cette orientation vise à conforter l'accueil et le développement des activités industrielles dans la plaine, tout en consolidant les activités artisanales et les services de proximité, moteurs d'une économie présente dynamique.

Elle encourage également la poursuite du développement de la sylviculture et de la filière bois, ressources stratégiques du territoire.

Enfin, l'anticipation des besoins en logistique constitue un enjeu majeur pour soutenir le tissu économique, accueillir de nouvelles entreprises et asseoir le Pays des Cévennes dans l'armature régionale.

#### 2.2-1 Conforter l'accueil et le développement des activités industrielles dans la plaine

#### 2.2-2 Renforcer l'accueil des activités artisanales et de services pour favoriser une économie présente

#### 2.2-3 Continuer le développement de la sylviculture et la filière bois

#### 2.2-4 Anticiper les besoins en logistique d'activités

## 2.2-1 Conforter l'accueil et le développement des activités industrielles

Cet objectif vise à conforter et renforcer le positionnement régional du territoire en tant que pôle de l'économie productive. Il a pour ambition de conforter l'entité économique industrielle du Pays des Cévennes et d'organiser le développement et l'accueil des activités industrielles :

- en prenant appui sur les sites existants et en développer de nouveaux
- en valorisant les filières locales existantes
- en recherchant les synergies avec les activités existantes (par exemple sur De Cèze Cévennes, l'agro-alimentaire est envisagé afin de profiter de la proximité et du dynamisme des exploitations agricoles sur la moitié Nord et Est du Pays des Cévennes)
- en prenant en compte les conditions d'accessibilité routières et ferroviaires (le fret ferroviaire peut être un levier pour limiter les flux de poids lourds liés à l'activité industrielle et désenclaver certains secteurs et ainsi réinvestir les friches comme à Bessèges).

## 2.2-2 Renforcer l'accueil des activités artisanales et de services pour favoriser une économie présente

Les activités artisanales, commerciales et de services, apportent un service aux habitants et usagers du territoire, et doivent pouvoir trouver des solutions d'accueil en mixité fonctionnelle en particulier dans les communes pôles du territoire.

Il s'agit de tendre vers un équilibre entre les pôles et leur hiérarchisation : Pôles de proximité, pôles logistiques, pôles industriels, etc...

Le SCoT a ainsi la volonté d'accompagner le développement des activités de services, en particulier des services à la personne pour faire face à un vieillissement partiel de la population qu'il convient d'anticiper.

Il vise également à renforcer l'accueil des activités de l'artisanat et des TPE au sein des tissus urbanisés et dans des zones d'activités de proximité et intermédiaires définies ; elles constituent un support puissant de la dynamique économique locale. Orienter cet accueil en

fonction des nuisances sonores et les flux de véhicules engendrés par l'activité.

## 2.2-3 Continuer le développement de la sylviculture et la filière bois

La poursuite du développement de la sylviculture est importante pour l'économie locale, d'autant plus qu'elle contribue également à la gestion durable de la forêt (prévention des risques liés à l'incendie, au ruissellement et à l'érosion, gestion de réservoirs de biodiversité...).

Cet objectif rejoint celui de la charte du Parc National des Cévennes qui vise à augmenter la part de bois de qualité pour un approvisionnement de la filière locale en produits à forte valeur ajoutée. La préservation des paysages du Parc national, des milieux forestiers et des espèces forestières à enjeux, ainsi que toute la biodiversité de l'écosystème forestier, nécessite de favoriser une gestion et des essences de peuplements les plus proches possible des forêts naturelles.

Le projet entend également contribuer à l'amélioration des fonctions économiques de la forêt liées au tourisme, aux loisirs (chasse, randonnées) et à l'exploitation des bois.

Il s'agit d'autoriser les équipements nécessaires (plateformes de stockage et de valorisation, établissements de transformation...) en préservant l'accessibilité de la forêt :

- Permettre l'émergence de pôles pouvant concentrer les activités liées à la transformation du bois grâce à la présence de gisement et d'un appareil économique structuré bien que de faible ampleur (Bessèges, Cendras, La Grand-Combe ...) ; prévoir la possibilité de création de "sous-plateformes" complémentaires à ces sites en fonction des besoins de développement de la filière.
- Développer des filières liées (gemmage, chimie verte...) pour une valorisation du bois en circuit-court.
- Structurer les activités en synergie avec l'École des Mines d'Alès pour former en local la main-d'œuvre et la maintenir sur le territoire.
- Améliorer la desserte des sites de production, scieries et parcelles forestières, en créant des pistes d'accès pour accéder aux parcelles forestières afin de les exploiter, mais aussi en réintroduisant du fret ferroviaire.

- Faciliter le transport (passage de grumiers), en identifiant les points noirs routiers à traiter pointés par le schéma de desserte routière des massifs du département
- Étendre l'agroforesterie à d'autres parties du territoire que celles actuellement exploitées.

L'utilisation du bois local est encouragée dans la construction (exemple du projet d'écoquartier de la Diane à La Jasse de Bernard) et les aménagements publics (mobilier urbain, aires de jeux, ombrières, etc...) mais aussi la filière bois énergie en circuit court.

Une forêt mosaïque est souhaitée, c'est-à-dire diversifiée en termes d'essences, peuplements, âge, vocations. Couplée avec de l'agriculture générant des coupures forestières par des espaces cultivés ou pâturés, cela permet notamment de réduire le risque incendie.

Il est par ailleurs opportun de s'appuyer sur les caractéristiques du Pays des Cévennes et de créer ou de poursuivre les synergies entre forêt et passage des troupeaux / élevages présents et voisins (sylvopastoralisme). Il s'agit de permettre de répondre à :

- un besoin de ressources pastorales accru avec la sécheresse/changement climatique
- des conduites extensives exigées par certaines appellations (AOP Pélardon)
- l'entretien de la ressource forestière et de protection de la nature et des habitations par rapport aux risques incendies avec le pâturage en forêt, aux abords des chemins forestiers et pistes DFCI.

En matière de structuration en amont, il s'agit d'inciter à la mise en gestion des forêts au regroupement des propriétaires (ASLGF) et à la cohérence du foncier en forêt (résorption des biens vacants et BND, AFAFE,...).

Et pour faciliter la mise en œuvre des projets, le SCoT promeut également l'accompagnement au regroupement des propriétés foncières (regroupement informel ou formel) .

## 2.2-4 Anticiper les besoins en logistique d'activités

Le développement économique local nécessite d'organiser l'accueil de fonctions support pour une partie des activités, notamment des fonctions de logistique intermédiaire, qui devront trouver une place dans le cadre du développement et de la densification des ZAE, dans des logiques de proximité.

Ces fonctions supports sont nécessaires au développement des activités industrielles. La reconquête et la réhabilitation de la plateforme de Salindres constituent une opportunité à valoriser pour cette fonction.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025



ID : 030-253003370-20251222-CS2025\_05\_06-DE

## 2-3 Développer une approche économe et stratégique du foncier à vocation économique

### Rappel des enjeux :

- La définition d'une stratégie foncière globale économique
- La revalorisation des dernières friches d'activités, dans un contexte de nécessaire réduction de la consommation foncière et de réindustrialisation
- La requalification des friches industrielles et de l'habitat hérité du bassin minier dans les Vallées Cévenoles et de la Cèze
- Le renforcement et le développement de la filière industrielle tout en priorisant l'accueil d'activités compatibles avec les enjeux environnementaux

- Le potentiel de renouvellement de certaines zones commerciales, afin d'optimiser le foncier (pour des demandes d'entreprises artisanales, industrielles...) et de rééquilibrer l'offre
- La mise en valeur des abords routiers et la qualité des entrées de ville (entrée sud de Barjac par la RD 979, RD 904 et RD 37 à Saint-Ambroix, rocades d'Alès, entrées d'Anduze par la RD907...)

### Objectifs :

L'enjeu de sobriété foncière implique de reconstruire les zones d'activités économiques (ZAE) existantes et leur potentiel. Cette orientation vise à renforcer le développement économique du Pays des Cévennes en s'appuyant sur ce principe de sobriété dans la gestion du foncier.

À cette fin, il est nécessaire de préciser et d'organiser une armature économique territoriale cohérente, en identifiant et en précisant la vocation principale des différents sites. En effet, au-delà de l'optimisation de l'usage des zones d'activités existantes, et du réinvestissement des friches industrielles ou commerciales, il s'agit ainsi d'apprécier de manière plus cohérente et efficiente la nature des activités à implanter.

En lien avec l'objectif 2-2, le SCoT confirme le besoin de conforter la vocation productive de certains sites économiques en recherchant autant que possible l'émergence d'écosystèmes productifs basés sur la complémentarité et la coopération que les entreprises pourraient développer (partage des approvisionnements, économie circulaire, écologie industrielle etc.).

Le territoire prévoit également la création de nouvelles zones d'activités pour répondre aux besoins présents et futurs, en s'appuyant sur des projets structurants.

Par ailleurs l'implantation d'activités ayant vocation à s'implanter au plus près des populations - commerce, loisirs, équipements privés et publics... peut trouver une réponse hors zones d'activités (Cf. objectif 2-2-2).

Cette démarche vise à concilier attractivité économique, rationalisation du foncier et développement territorial équilibré.

#### 2.3-1 Organiser une armature économique territoriale équilibrée

#### 2.3-2 Favoriser l'optimisation foncière des zones d'activités économiques et reconquérir si possible les dernières friches d'activités

#### 2.3-3 Créer de nouvelles zones d'activités économiques à l'échelle du Pays des Cévennes pour répondre aux besoins présents et futurs

## 2.3-1 Organiser une armature économique territoriale équilibrée

Pour développer un tissu diversifié d'entreprises, il s'agit de constituer une offre foncière et immobilière globale, constituée de produits complémentaires, qu'il est nécessaire de créer et de promouvoir à l'échelle du Pays des Cévennes sur la base d'une stratégie commune aux deux EPCI.

Cet objectif peut se traduire à travers la proposition d'une offre diversifiée de locaux en accession ou en location (pépinières d'entreprises, espaces de coworking...), mais également de terrains viabilisés de toutes tailles, permettant de répondre à l'ensemble des besoins et demandes des entrepreneurs et/ou investisseurs.

Au-delà, cette stratégie doit favoriser les synergies entre les différentes collectivités et acteurs de l'économie locale :

- Développer des sites adaptés à l'implantation de nouvelles activités économiques en fonction de la filière à valoriser.
- Poursuivre le développement industriel du territoire en accueillant des entreprises en lien avec les spécificités du territoire (Méjannes-les-Alès, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Salindres, Vézénobres...).
- Conforter l'aérodrome d'Alès Deaux en tant que pôle aéronautique
- Favoriser la complémentarité entre les zones d'activités économiques en fonction des filières à valoriser
- Soigner, requalifier les entrées de ville, vitrines du territoire, pour renforcer l'attractivité économique auprès des entreprises.
- Améliorer la qualité paysagère à l'intérieur des zones d'activités pour leur donner une meilleure image.
- Développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et la silver-économie (*ou économie des seniors : ensemble des marchés, activités et enjeux économiques liés aux personnes âgées, comme améliorer la qualité de vie des personnes âgées, garantir leur autonomie le plus longtemps possible ou même allonger leur espérance de vie ...*).

## 2.3-2 Favoriser l'optimisation foncière des zones d'activités économiques et reconquérir si possible les dernières friches d'activités

L'accueil des activités économiques est réalisé depuis longtemps au sein des enveloppes urbaines des villes et des communes ; l'objectif est de conforter cet accueil et de favoriser la mixité des fonctions urbaines tout en prenant en compte les nuisances potentielles.

Les zones d'activités ne sont pas considérées comme la seule réponse au besoin légitime du territoire de se développer (emploi, ressources fiscales...). Le SCoT doit favoriser l'implantation des activités tertiaires, commerciales mais aussi, des activités de production légère et des activités artisanales au cœur des villes et villages.

Ainsi, le SCoT prévoit d'accueillir de nouvelles entreprises dans l'enveloppe urbaine déjà existante dans une logique d'optimisation du foncier (dents creuses, friches, locaux vacants, renouvellement urbain ...), et de renforcement de la mixité des fonctions urbaines.

Il s'agit également de favoriser l'optimisation foncière des zones d'activités économiques et reconquérir si possible les dernières friches d'activités :

- Requalifier la zone d'activité Caposud à Saint-Hilaire-de-Brethmas, la plateforme industrielle de Salindres, et accueillir des entreprises dans la zone d'activités économiques d'intérêt régional Humphry Davy à la Grand'Combe
- Requalifier les bâtiments vacants existants au sein des zones d'activités économiques afin de répondre aux demandes d'implantations des entreprises sur le territoire.

Les grandes friches industrielles et minières ont déjà été réinvestis dans les années 2000. Le territoire a été précurseur sur ce sujet. Le SCoT entend également si possible réinvestir et reconvertis les dernières friches d'activités. (*Étude sur les friches d'activités en cours : 61 sites étudiés (44,5 ha) pour 28 communes concernées, dans le cadre de la phase 2 de l'étude.*)

Ces friches sont en quasi-totalité des petites surfaces ce qui ne permet pas d'accueillir de grandes entreprises et la plupart sont éloignées des réseaux et des espaces urbanisés...

## 2.3-3 Créer de nouvelles zones d'activités économiques à l'échelle du Pays des Cévennes pour répondre aux besoins présents et futurs

Les ZAE doivent accueillir les entreprises qui, par défaut, ne peuvent trouver à s'implanter dans le tissu urbain constitué et pour lesquelles il est nécessaire de préserver un capital foncier et immobilier en ZAE.

Ainsi, au-delà de la recherche d'optimisation du foncier des ZAE existantes, le SCoT a pour objectif de créer des zones d'activités économiques stratégiques notamment pour poursuivre le dynamisme de réindustrialisation économique:

- ZAC Saint-Jean à Vézénobres,
- Extension CAPRA de Méjannes-lès-Alès,
- GreenTechVallée à Saint-Hilaire de Brethmas.

Il s'agira également d'identifier d'autres sites en fonction des filières économiques à valoriser ou à développer (agroalimentaire, bois, mécanique,...).

# Accompagner un développement économique à l'échelle du Pays des Cévennes

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

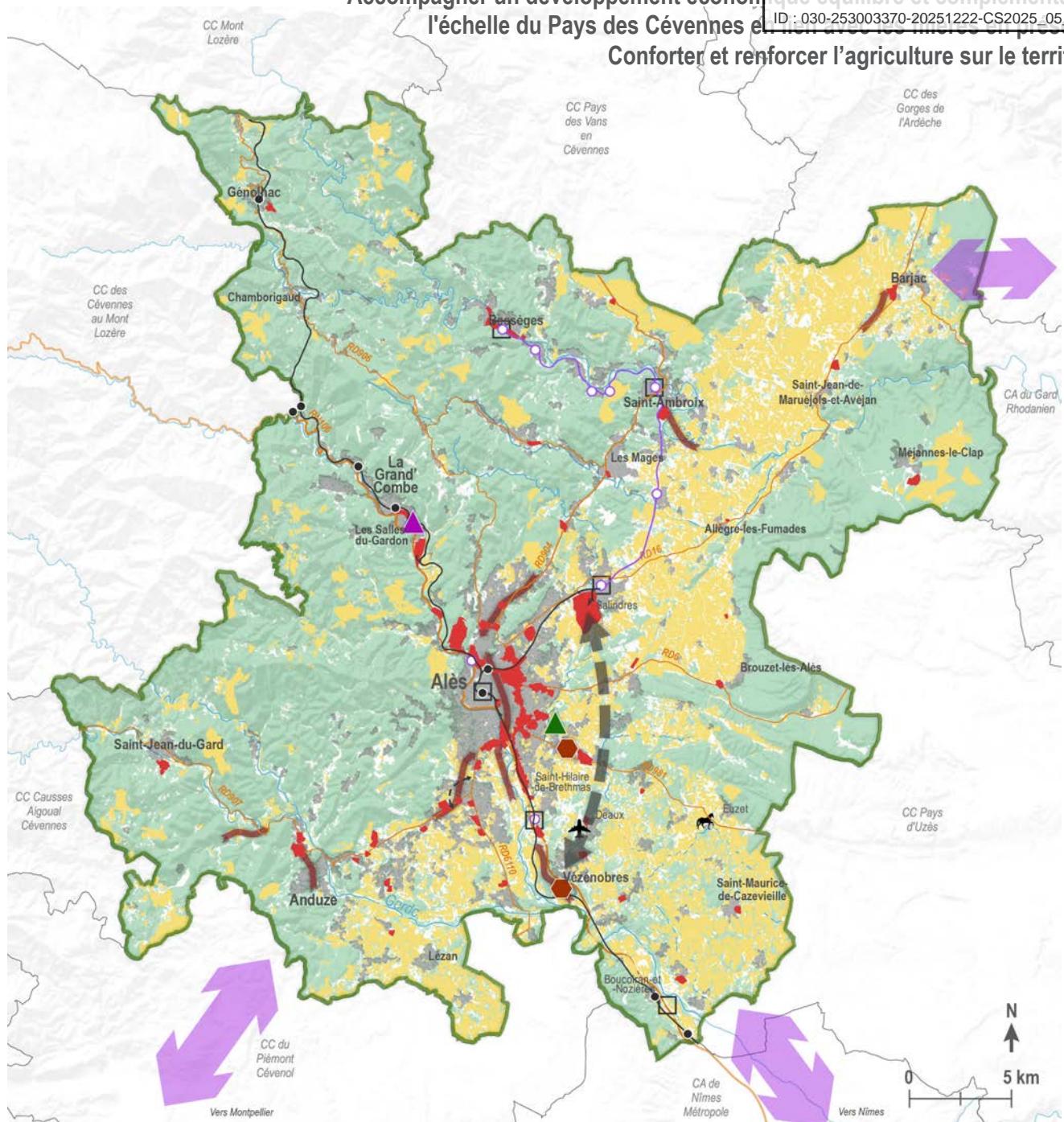
Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 030-253003370-20251222-CS2025\_05\_06-DE



Conforter et renforcer l'agriculture sur le territoire.



## Conforter et renforcer l'agriculture sur le territoire

- Préserver le foncier agricole et reconquérir le foncier abandonné à potentiel

## Continuer le développement de la sylviculture et la filière bois

- Contribuer à l'amélioration des fonctions économiques de la forêt

## Favoriser l'optimisation foncière des ZAE existantes

- Zones d'activités économiques existantes à requalifier / optimiser
- Humphry Davy : ZAE d'intérêt régional à conforter
- Soigner et requalifier les entrées de ville, vitrines du territoire, pour renforcer l'attractivité économique auprès des entreprises

## Créer de nouvelles ZAE à l'échelle du Pays des Cévennes

- Projets d'extension / de création de ZAE d'intérêt supra-communal validés (Méjannes-les-Alès - Vézenobres)
- Green Tech Vallée : création d'un projet d'envergure régionale (SRADDET Occitanie)
- Conforter l'aérodrome d'Alès-Deaux en tant que pôle aéronautique
- Projet de centre de thermalisme équin (Euzet)
- Contribuer à structurer le 2ème pôle industriel de la Région Occitanie et son rôle de porte d'entrée en relation étroite avec l'axe Rhodanien, la métropole Aix-Marseille-Provence et Montpellier-Méditerranée Métropole

## Desserte / Mobilité

- Voie ferrée existante
- Voie ferrée en projet
- Projets de PEM
- Route nationale
- Routes secondaires
- ↔ Projets de voie de contournement

## 2-4 Conforter et renforcer l'agriculture sur le territoire, secteur économique historique et essentiel

### Rappel des enjeux :

- La préservation et la reconquête des espaces agricoles, notamment des terres à haute valeur agronomique et économique pour la filière

- Le développement des circuits courts et la poursuite du développement des micro-filières
- L'exploration de pistes en cours de développement comme l'agroforesterie

### Objectifs :

L'agriculture constitue un pilier historique et stratégique du Pays des Cévennes, tant pour son rôle économique que pour sa contribution à l'identité et aux paysages du territoire.

Cette orientation vise à préserver le foncier agricole existant et à reconquérir les parcelles abandonnées à potentiel afin d'assurer la pérennité des exploitations agricoles. Elle encourage également la diversification des productions et le développement des circuits courts et des activités associées à l'agriculture (transformation par exemple), favorisant une économie locale résiliente et favorable à la santé.

La souveraineté alimentaire est au cœur de cette démarche, appuyée sur les deux Plans Alimentaires Territoriaux du Pays des Cévennes, avec un objectif de renforcer la production agricole, locale et de qualité, capable de répondre aux besoins des habitants.

#### 2.4-1 Préserver le foncier agricole et reconquérir le foncier abandonné à potentiel

#### 2.4-2 Soutenir la diversification agricole et les circuits courts

#### 2.4-3 Tendre vers la souveraineté alimentaire en poursuivant le développement d'une production agricole locale et de qualité

## 2.4-1 Préserver le foncier agricole et reconquérir le foncier abandonné à potentiel

La place de l'agriculture dans l'économie et la vie locale des communes est reconnue. La CC De Cèze-Cévennes constitue la deuxième réserve agricole du département. Les espaces agricoles sont conçus à la fois comme des lieux de production et de vitalité économique et comme des espaces éco-paysagers à préserver car ils participent à la richesse du cadre de vie, de la qualité de vie locale et à l'équilibre de la biodiversité.

- Protéger les terres agricoles de qualité menacées par la déprise agricole ou l'urbanisation.
- Préserver les terres avec le meilleur potentiel agronomique, notamment là où l'eau est disponible, les terres irriguées, les secteurs avec un signe d'identification de la qualité et de l'origine (AOP, IGP...).
- Prôner le retour de l'activité agricole sur les terres arables à potentiel sur l'ensemble du territoire et plus précisément :
  - » au sud d'Alès (notamment la plaine maraîchère de la Prairie à Alès / St-Hilaire-de-Brethmas / St Christol-lez-Alès)
  - » sur le secteur de Bessèges, les vallées Cévenoles des Gardons d'Anduze et de Saint-Jean du Gard et les vallées de Génolhac sous l'impulsion d'une activité maraîchère
  - » au nord et à l'ouest du territoire à travers la production des pommes des Cévennes et des châtaignes
  - » au sud du Pays des Cévennes avec la présence de cultures de vignes et d'olives
  - » par la reconquête de friches agricoles
- Favoriser la mobilisation des terres agricoles des mas transformés en habitat.
- Intégrer la gestion de la ressource en eau dans la stratégie de préservation du foncier agricole, en réponse à l'augmentation des périodes de sécheresse.
- Maintenir les agriculteurs et encourager à la reprise des activités (installations de jeunes agriculteurs, mutualisation, coopératives, rachat de foncier...).

- Relancer et consolider l'activité agricole locale à travers la diversification des systèmes de production tels que l'agroforesterie et le sylvopastoralisme.
- Développer les circuits courts et renforcer les liens entre production, transformation et consommation locale.
- Valoriser le rôle structurant de l'agriculture dans la qualité et l'identité des paysages.
- Remobiliser les anciens terroirs agricoles et pastoraux des vallées cévenoles pour freiner le reboisement et prévenir le risque incendie.
- Préserver les corridors pastoraux pour le déplacement des troupeaux (drailles de transhumance).
- Encadrer le développement de l'agrivoltaïsme et porter une attention particulière sur son potentiel impact sur les milieux agricoles et les paysages.

## 2.4-2 Soutenir la diversification agricole et les circuits courts

La résilience de ce secteur économique et son adaptation au changement climatique doivent passer par la mixité des activités agricoles : élevages et cultures résistantes à la chaleur et à la sécheresse vont de pair, agroforesterie, nouvelles cultures...

Cette stratégie de diversification agricole pourra également être mise en œuvre par un soutien à la valorisation des circuits-court. Le SCoT prévoit ainsi de :

- Permettre l'installation d'équipements structurants tel qu'un centre de thermalisme équin (Euzet-les-Bains).
- Permettre l'installation d'outils collectifs au service des filières locales (ateliers de transformation : moulins, légumerie pour la restauration collective notamment).
- Poursuivre le développement des filières et micro-filières vertueuses et de qualité (exemple du pain "La Belle Gardoise" 100% locale et traçable, porté par le Pôle Métropolitain Nîmes-Alès).
- Soutenir l'agriculture locale en privilégiant les circuits courts (marchés dont les Halles de l'Abbaye à Alès,

commerces de proximité, locaux de vente directe, locaux collectifs ou individuels pour les ateliers de transformation...).

- Soutenir l'approvisionnement de la Restauration Hors Domicile (notamment les cantines scolaires) par les agriculteurs locaux et soutenir tous les projets d'outils facilitateurs (espaces de stockage, chaîne de transport, légumerie, ...).

L'agriculture participe également au développement de l'économie de proximité et du tourisme vert, avec la création de services valorisant les activités agricoles (vente directe, filières courtes ou filière d'agriculture biologique...) et avec l'offre d'hébergement de type gîtes ou chambres d'hôtes.

locaux dans leur agrandissement ou leur installation.

Favoriser la polyculture dans une optique d'autonomie alimentaire, en lien avec la ressource en eau et le potentiel agronomique des terres agricoles et en développant l'accès à l'eau (retenues hivernales, stockage ...).

## **2.4-3 Tendre vers la souveraineté alimentaire en poursuivant le développement d'une production agricole locale et de qualité**

Véritable activité économique, l'agriculture locale joue un rôle essentiel pour renforcer la sécurité alimentaire dans un contexte de changement climatique et de tension sur les marchés internationaux. Le SCoT entend favoriser la qualité des productions et rapprocher production et consommation. Il soutient ainsi les démarches locales d'ores et déjà initiées pour garantir aux habitants une alimentation de qualité :

- Renforcer et promouvoir les productions locales avec les deux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Faire des deux PAT des vecteurs du maintien agricole, via le renforcement des circuits-courts, et l'encouragement des micro-dynamiques du Nord et de l'Ouest, pour structurer une stratégie agricole durable et locale (stratégie foncière, reprise de fermes...).
- Développer le "manger sain". Soutenir les productions agricoles sous signes de qualité (AOC, IGP, labels...) et valoriser les productions locales emblématiques du territoire (pommes, châtaignes, fromages de chèvre,...).
- Approvisionner les cantines locales avec des produits issus de l'agriculture locale biologique ou raisonnée.
- Développer l'accompagnement des agriculteurs

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025



ID : 030-253003370-20251222-CS2025\_05\_06-DE

## 2-5 Mettre en œuvre un tourisme qualitatif, durable, populaire et raisonné

### Rappel des enjeux :

- L'allongement de la saison touristique et la diversification vers du tourisme vert
- La mise en avant d'un tourisme vert et de pleine nature face à des paysages en évolution et un environnement fragilisé, au regard du changement climatique
- L'adaptation des structures touristiques vers un tourisme attractif mais peu impactant pour l'environnement
- Une diversification des activités touristiques vers des activités nécessitant moins de ressources en eau
- La gestion de l'afflux touristique : hébergement, flux, stationnement, saisonnalité des commerces...
- La préservation de l'environnement en parallèle d'une augmentation de la fréquentation touristique constaté et poursuivi

- La valorisation de la destination Cévennes
- La valorisation des équipements touristiques structurants (les Thermes d'Allègre-les-Fumades, la Bambouseraie, le Train à vapeur des Cévennes, ...)
- La mise en valeur du patrimoine (Châteaux de Portes, d'Aujac, de Molières-sur-Cèze, les villages remarquables,...)
- Le tourisme, notamment l'itinérance et la randonnée (le chemin de Stevenson ou la Voie Régordane par exemple), comme levier pour revaloriser des logements vacants dans les centres anciens
- Le développement d'une gamme plus qualitative d'hébergements pour compléter l'offre existante
- L'évolution de l'immobilier de tourisme locatif (Air-bnb, ...) pouvant être source de tension

### Objectifs :

Le Pays des Cévennes entend développer un tourisme vert et durable, respectueux des ressources naturelles et capable de s'adapter aux enjeux du changement climatique.

Cette orientation vise à promouvoir un tourisme de proximité et de loisirs varié, accessible tout au long de l'année.

Il s'agit également d'équilibrer l'offre d'hébergement et de développer une offre touristique accessible qui soutienne l'économie locale sans nuire à la qualité de vie des résidents. La maîtrise et l'organisation de l'offre d'hébergements touristiques constituent ainsi un enjeu central.

Parallèlement, le territoire souhaite valoriser son patrimoine naturel, culturel et historique, afin de renforcer l'attractivité touristique tout en conciliant développement économique, accueil des visiteurs et préservation de l'identité et des équilibres locaux.

**2.5-1 Permettre le développement d'un tourisme durable valorisant la destination « Cévennes » et intégrant l'adaptation au changement climatique**

**2.5-2 Promouvoir un tourisme de proximité et de loisirs sous toutes ses formes et élargir sa temporalité tout en préservant la qualité de vie des habitants permanents**

**2.5-3 Maîtriser et organiser l'offre d'hébergement touristique**

**2.5-4 Valoriser le patrimoine sous toutes ses formes**

**2.5-5 Coordonner les besoins touristiques et d'hébergement des saisonniers sur les communes en tension**

## 2.5-2 Promo proximité et de loisirs sous toutes ses formes et élargir sa temporalité tout en préservant la qualité de vie des habitants permanents

Le SCoT vise à encourager un tourisme de proximité en valorisant les atouts du territoire (nature, patrimoine, savoir-faire etc.) en élargissant sa temporalité au-delà des pics saisonniers, pour attirer une fréquentation sur l'année : valoriser les destinations au printemps et à l'automne qui peuvent constituer une opportunité face à l'augmentation des périodes de fortes chaleurs en été.

Ce tourisme devra toutefois être intégré afin de ne pas porter atteinte à la qualité de vie des habitants permanents. Une vigilance particulière est également requise concernant l'adéquation entre accueil touristique, capacité des réseaux et ressource en eau.

Il s'agit ainsi de créer les conditions d'un étalement de la période touristique accompagné d'un équilibrage de l'offre d'hébergement sur l'ensemble du Pays des Cévennes tout en la renforçant et en la diversifiant dans les sites les plus touristiques ciblés (le long des Gardons, à Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Barjac, Saint Jean de Valeriscle ...).

Le tourisme est une opportunité économique à développer, sous plusieurs facettes :

- le tourisme minier, pour valoriser le patrimoine et l'histoire du Pays des Cévennes,
- le tourisme à la journée et au week-end par la clientèle de proximité, en faisant prendre conscience de l'échelle « Pays des Cévennes » aux habitants,
- Le tourisme de loisirs pour valoriser les équipements ludiques et culturels du Pays des Cévennes.

Le SCoT s'attache également à développer une offre touristique accessible, inclusive et complémentaire avec les territoires limitrophes (Ardèche, Lozère).

- Soutenir l'économie locale tout en préservant la qualité de vie des habitants permanents. Cette stratégie sera adaptée selon les caractéristiques propres à chaque secteur (Cf. carte page suivante).
- En complément, l'objectif est aussi de favoriser le développement d'équipements publics structurants en matière ludique et de loisirs (Thermes d'Allègre-Les-Fumades, Pôle National Vélo de Méjannes-Le-Clap...).

## 2.5-1 Permettre le développement d'un tourisme durable valorisant la destination « Cévennes » et intégrant l'adaptation au changement climatique

Les Cévennes sont une destination touristique bien identifiée au niveau national et réputée pour ses paysages naturels et son riche patrimoine culturel. Le tourisme est un des piliers de l'économie locale et le SCoT entend conforter celui-ci sur la base de ses caractéristiques tout en intégrant les évolutions des conditions météorologiques, les périodes de sécheresse, de canicules etc. en mettant en œuvre les objectifs suivants :

- Favoriser le tourisme vert (triptyque nature, randonnées, rivières) tout en limitant les impacts sur le paysage, l'environnement et les ressources (eau et déchets).
- Veiller à encadrer les activités touristiques récréatives liées à l'eau en raison de sécheresses estivales.
- Valoriser les espaces naturels par le déploiement d'un tourisme durable : activités de plein air, sentiers de découverte, hébergements écologiques...
- Promouvoir les circuits-courts et l'artisanat local.
- Diversifier l'offre d'activités de pleine nature afin de renforcer l'attractivité des sites présents au sein du territoire (Vallée des Gardons, Hautes Cévennes, Parc national des Cévennes, Vallée de la Cèze). Cette mise en valeur du patrimoine naturel et bâti s'inscrit également dans une démarche de préservation des lieux.
- S'appuyer sur l'ensemble des labels qui concernent le territoire : Parc national des Cévennes, UNESCO Causses et Cévennes, Réserve Internationale de Ciel Étoilé....
- Encourager la formation et la sensibilisation des acteurs touristiques aux impacts du changement climatique et à l'adaptation nécessaire de leurs pratiques.
- Prendre en compte l'enjeu des mobilités douces et du développement de l'offre de services en matière de transports / séjours bas carbone.
- Pérenniser les équipements touristiques structurants existants notamment les thermes des Fumades, la Bambouseraie, le Train à vapeur des Cévennes, les châteaux (Portes, Aujac, Molières-sur-Cèze,...)
- Valoriser les sites patrimoniaux remarquables (Tharaux, Vézénobres) et les villages et cités de caractères (Barjac, Saint-Jean-de-Valeriscle...), ainsi que les monuments historiques classés et inscrits.

## 2.5-4 Valoriser l'offre d'hébergement touristique

### toutes ses formes

Reconnu pour la richesse et la diversité de son patrimoine, le Pays des Cévennes est une destination prisée. Le SCoT soutient et promeut la mise en valeur de ce patrimoine bâti, archéologique, culturel, écologique, paysager, (belvédères routiers, belvédères nocturnes...) par sa préservation et sa mise en scène (sentiers de randonnée et de découverte).

## 2.5-5 Coordonner les besoins touristiques et d'hébergement des saisonniers sur les communes en tension

Le ScoT entend aussi garantir l'équilibre entre fonction touristique et résidentielle en particulier pour les actifs du secteur touristique qui sont souvent saisonniers. Ainsi il est nécessaire de veiller à l'équilibre entre l'hébergement des saisonniers et celui des touristes sur les communes les plus touristiques. (Cf. objectifs 1.2-3 et 1.2-5).

### S'appuyer sur les pôles touristiques existants pour favoriser un tourisme de proximité

-  Conforter les communes marquées par l'activité touristique
-  Etendre l'activité touristique en saison basse
-  Renforcer la complémentarité touristique avec les territoires limitrophes

### Valoriser et préserver le patrimoine reconnu, vecteur de l'attractivité touristique

-  Patrimoine mondial de l'UNESCO des Causses et des Cévennes
-  Patrimoine architectural et historique et Villages et cités de caractère
-  Itinéraire de randonnée et de Grande Randonnée
-  Site inscrit et classé
-  Site patrimonial remarquable

### Permettre le développement d'un tourisme durable adapté à chaque secteur et intégrant l'adaptation au changement climatique

-  Secteur / moteur touristique
-  Secteur / moteur touristique en devenir
-  Interactions entre les secteurs / moteurs touristiques

### Valoriser les principaux équipements touristiques

-  Musées
-  Parcs d'activités et de loisirs
-  Grottes
-  Thermes
-  Lacs
-  Centre sportif départemental du Gard
-  Circuit du train à vapeur des Cévennes

### Équilibrer et diversifier l'offre d'hébergements touristiques sur l'ensemble du Pays des Cévennes

-  Forte densité d'hôtels
-  Forte densité de campings
-  Conforter l'hébergement (notamment hôtels)

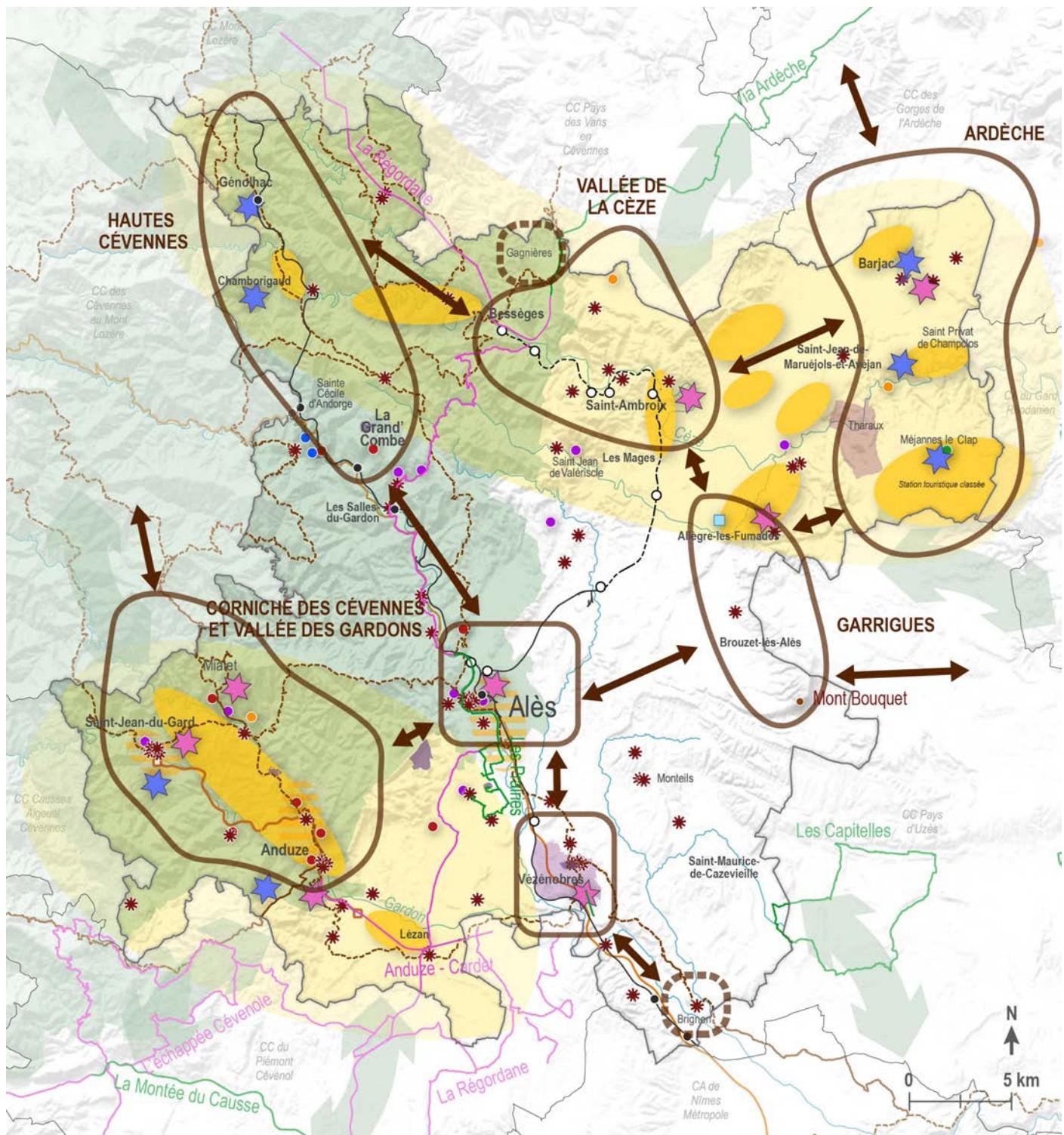
### Développer le tourisme d'itinérance (randonnée pédestre, cyclable) et conforter l'accessibilité du territoire en transports collectifs

Voies cyclables du Gard, état d'avancement :

-  ouvert
-  en projet

#### Réseau ferré

-  Gare
-  Gare en projet
-  Voie ferrée
-  Voie ferrée en projet



## 2-6 Engager le territoire dans une stratégie d'autonomie et de sobriété dans l'usage des ressources énergétiques et des déchets

### Rappel des enjeux :

- L'accompagnement du développement photovoltaïque en privilégiant pour les centrales solaires au sol, les sites miniers ou les sites déjà anthropisés
- Les impacts potentiels sur le paysage, le cadre de vie et le tourisme du déploiement des sites d'installation ENR, notamment aux abords des communes touristiques
- Un potentiel de développement existe également avec la valorisation énergétique des déchets de l'agriculture et de la filière bois

### Objectifs :

Les collectivités du territoire sont engagées dans différentes démarches sur la voie de la neutralité carbone. Le Pays des Cévennes souhaite poursuivre cette dynamique à travers une stratégie de transition énergétique basée sur plusieurs piliers indissociables : la baisse de la consommation d'énergie, grâce à la sobriété et à l'efficacité énergétiques et l'augmentation de la production d'énergie décarbonée avec le déploiement des énergies renouvelables.

Pour atteindre la sobriété énergétique, le Pays des Cévennes prévoit d'agir sur les mobilités et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Il promeut également le développement et la diversification des énergies renouvelables, en tenant compte des enjeux environnementaux et paysagers, pour aller vers une forme d'autoconsommation et favoriser une production locale et durable. Parallèlement, la gestion et la valorisation des déchets sont optimisées pour limiter l'impact environnemental, soutenir l'économie circulaire et promouvoir un usage raisonnable et efficace des ressources énergétiques sur l'ensemble du territoire.

#### 2.6-1 Améliorer la performance énergétique du territoire

#### 2.6-2 Poursuivre et diversifier le développement des énergies renouvelables

#### 2.6-3 Prolonger la gestion et la valorisation des déchets

## 2.6-1 Améliorer la performance énergétique du territoire

L'objectif est de réduire les consommations énergétiques locales tout en répondant aux besoins de la population et des entreprises. Il s'agit de renforcer les efforts en particulier dans le secteur des transports, premier émetteur de gaz à effets de serre du territoire (52% des émissions), dans le secteur résidentiel (21% des émissions) et dans le secteur industriel (15% des émissions).

La sobriété énergétique passe essentiellement par la maîtrise des mobilités ainsi que par des actions d'amélioration énergétique du bâti résidentiel et des activités économiques.

Réduire les besoins de consommation énergétique dans le domaine des transports et du bâti par :

- des choix d'aménagement contribuant à des modes de vie plus sobres et encourageant la réduction des besoins de mobilité,
- des politiques d'amélioration et de réhabilitation du parc immobilier existant.

## 2.6-2 Poursuivre et diversifier le développement des énergies renouvelables

Le SCoT entend activer tous les leviers pour mieux articuler politiques d'aménagement et de transition énergétique, le développement des énergies renouvelable en est un :

- Soutenir le développement des énergies renouvelables adaptées aux spécificités du territoire (solaire photovoltaïque, l'hydroélectricité, la géothermie et la filière bois) en mettant particulièrement l'accent sur le photovoltaïque et l'hydrogène vert, afin d'accroître la production énergétique locale (exemple du Pôle Mécanique).
- Veiller à l'implantation des projets dans les zones déjà urbanisées (sur les bâtiments, parkings...), sur des sites anthropisés ou dégradés dépourvus d'enjeux, tout en préservant la qualité paysagère, la biodiversité et les transitions avec les espaces agricoles. Le SCoT encourage en particulier le développement du solaire photovoltaïque sur tout nouveau projet d'équipement public et sur les équipements existants.

- S'appuyer sur les études et documents existants ou en cours de réalisation (études des sensibilités paysagères de la DDTM du Gard, document cadre de la Chambre d'Agriculture, zones d'accélération des ENR...) pour orienter les sites préférentiels d'implantation.
- Favoriser l'installation de circuits énergétiques communaux ou intercommunaux permettant l'auto-consommation collective d'énergie renouvelable (par exemple : projet de réseau de panneaux photovoltaïques reliés et alimentant un circuit de communes du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles).
- Permettre l'évolution des installations existantes au regard des évolutions technologiques en la matière.

## 2.6-3 Prolonger la gestion et la valorisation des déchets

Pour accélérer sa transition énergétique, le territoire soutient une production énergétique décarbonée et locale basée notamment sur la valorisation des déchets. Il est également engagé dans une gestion vertueuse de ses déchets. Le SCoT s'inscrit dans cette dynamique et encourage à massifier ces efforts, par le déploiement des objectifs suivants :

- Valoriser le potentiel énergétique des déchets de l'agriculture, de la filière bois, des déchets ménagers et assimilés (DMA),
- Favoriser la méthanisation des boues de stations d'épuration.
- Poursuivre l'optimisation de la collecte des DMA à travers des dispositifs tels que l'implantation de colonnes spécifiques de collecte (cartons, papiers, verres...) et l'ouverture de plateformes de collecte (déchetterie) pour renforcer et équilibrer la répartition intercommunale.
- Améliorer les plateformes de collecte avec mise aux normes des déchetteries.
- Soutenir la création de ressourcières pour faciliter le réemploi, la réutilisation de matériaux (plateforme de réemploi, zone de réemploi en déchetteries)
- Renforcer la mise en place de gardes forestiers intercommunaux polyvalents voire d'une police rurale, pour lutter contre les dépôts sauvages et les feux (exemple de Robiac-Rochessadoule).

## 2-7 Structurer et développer une gestion raisonnée et locale des ressources en matériaux

### Rappel des enjeux :

- La faible production de matériaux locaux issue du faible nombre de carrières.
- Des besoins accrus en matériaux, sous la pression résidentielle et économique, mais des carrières insuffisantes.

### Objectifs :

Le territoire, est confronté à une demande constante en matériaux issus des carrières en lien avec l'accueil de nouveaux ménages et de nouvelles activités. Le Pays des Cévennes vise ainsi à conforter son autonomie en matière d'approvisionnement des matériaux, notamment en lien avec le secteur de la construction sur la base des installations existantes.

Parallèlement, l'objectif est également d'encourager les carrières à diversifier leurs activités (recyclage et réemploi des déchets du secteur de la construction) ainsi que le développement de filières de matériaux biosourcés.

**2.7-1 Permettre le développement de l'activité d'exploitation des carrières actuelles pour une meilleure autonomie d'approvisionnement du territoire tout en prenant en compte la préservation des autres ressources naturelles**

## **2.7-1 Permettre le développement de l'activité d'exploitation des carrières actuelles pour une meilleure autonomie d'approvisionnement du territoire tout en prenant en compte la préservation des autres ressources naturelles**

Au regard des besoins accrus sur le Pays des Cévennes (tendance à la croissance de population et besoin de logement), cela préfigure des extensions potentielles de carrières d'ici 2031, et/ou une plus grande dépendance aux territoires extérieurs si le territoire ne peut maintenir son autonomie de 94%.

Si la préservation d'une capacité de production locale est nécessaire pour garantir un approvisionnement en proximité, il convient en même temps de réduire l'impact environnemental, agricole et le trafic lié à cette filière.

Il s'agit ainsi de privilégier le renouvellement et l'extension des carrières déjà autorisées, sous réserve de la préservation des « zones de sensibilité » définies dans le schéma régional des carrières et des zones de sauvegarde pour la ressource en eau :

- Valoriser les carrières en activité : Thoiras, Bagard, Laval-Pradel, Barjac, Branoux-les-Taillades, La Grand'Combe, Seynes, Brouzet-lès-Alès, Tornac.

Enfin, l'objectif est de s'appuyer sur le Schéma Régional des Carrières qui préconise le recyclage et l'économie circulaire :

- Encourager sur ces carrières le développement des filières de recyclage et de réemploi des déchets du BTP, ainsi que la structuration de filières locales de matériaux biosourcés et géosourcés permettant leurs recours plus importants dans les nouvelles constructions. Elles pourraient venir en complément des plateformes de recyclage de déchets inertes identifiées sur le territoire du Pays des Cévennes dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur de produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB) par l'organisme coordonnateur agréé OCA Bâtiment.

## | AMBITION 3

**UN TERRITOIRE RESPECTUEUX  
DE SON CADRE DE VIE ET DE  
SES RESSOURCES NATURELLES  
AU PROFIT DE LA SANTÉ ET DU  
BIEN-VIVRE DE SES HABITANTS**

Les Cévennes sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO. Plus précisément, le site "Causses et Cévennes" a été inscrit en 2011. Cette inscription vise à reconnaître le paysage culturel exceptionnel de cette région. Grâce à sa situation géographique exceptionnelle, le Pays des Cévennes dispose d'une grande diversité de sols, de paysages, et d'une richesse biologique qui contribuent à son identité et à la qualité de son cadre de vie.

Pourtant, ce patrimoine et ses ressources naturelles restent par endroit sous pression du développement urbain et de l'artificialisation des sols. Ils doivent être efficacement protégés sur le long terme.

En ce sens, dans un contexte général de dérèglements climatiques majeurs et d'effondrement global de la biodiversité, le Pays des Cévennes va devoir durablement s'adapter et engager des actions ambitieuses pour garantir à terme un territoire « vivable » pour ses habitants et plus résilient face aux risques et à l'épuisement des ressources, notamment alimentaires, en eau, en matériaux...

C'est pourquoi le SCoT, qui fait du socle environnemental une ambition structurante du projet de territoire, accorde une grande importance à la préservation de ses ressources naturelles, de ses paysages et de sa biodiversité. Cette ambition vise à intégrer les enjeux environnementaux au cœur de l'aménagement, en garantissant une gestion raisonnée des ressources et en limitant les impacts des activités humaines sur le milieu naturel.

Cette ambition repose sur cinq orientations complémentaires. La gestion de la ressource en eau constitue un enjeu central, afin de garantir l'alimentation, la production agricole et les usages économiques dans un contexte de pression croissante sur cette ressource. La préservation et la régénération de la biodiversité sont également prioritaires, pour maintenir les équilibres écologiques et la qualité des milieux. Parallèlement, la politique de valorisation paysagère vise à affirmer l'identité urbaine et rurale des Cévennes, en renforçant l'attractivité et la lisibilité du territoire. En complément, la promotion de la qualité urbaine, intégrant les principes de sobriété et d'efficacité des ressources, s'accompagne d'un aménagement attentif aux risques et nuisances, afin de protéger les populations et les biens.

L'ensemble de ces orientations traduit une ambition globale : faire des Cévennes un territoire harmonieux, durable et résilient, capable d'allier attractivité, qualité de vie, santé de ses résidents et préservation de son patrimoine naturel et paysager.

**3-1 Une gestion de la ressource en eau au regard des objectifs de développement poursuivis et dans une logique d'adaptation aux effets du changement climatique**

**3-2 Préserver et régénérer la biodiversité**

**3-3 Affirmer l'identité urbaine et rurale des Cévennes par une politique de reconquête et de valorisation paysagère**

**3-4 Engager le territoire dans une stratégie de promotion de la qualité urbaine en prenant en compte les objectifs de sobriété**

**3-5 Aménager en veillant à ne pas exposer les populations et les biens aux risques et aux nuisances**

# Ambition 3. Un territoire respectueux de son cadre de vie et de ses ressources naturelles au profit de la santé et du bien-vivre de ses habitants

## 3-1 Une gestion de la ressource en eau au regard des objectifs de développement poursuivis et dans une logique d'adaptation aux effets du changement climatique

Rappel des enjeux :

- Les disponibilités de la ressource en eau au regard des besoins et des différents usages
- La mobilisation du territoire pour améliorer la performance de ses équipements d'eau et d'assainissement, et ainsi accompagner la croissance démographique
- La pollution des eaux et des milieux humides aux abords des secteurs urbanisés à la fois résidentiels mais aussi économiques (industrie)
- La raréfaction de la ressource en eau, avec des périodes de sécheresse plus nombreuses et plus longues à anticiper
- L'irrigation, la création de retenues d'eau dans une logique de proximité => des besoins à évaluer et poser la question de l'eau brute comme sujet d'intérêt public : quelle gouvernance mettre en place ?

### Objectifs :

La gestion de la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le Pays des Cévennes, tant pour le développement économique que pour la qualité de vie et la préservation des milieux naturels.

Cette orientation vise à renforcer l'économie circulaire de l'eau. Elle promeut également une gestion durable du grand et du petit cycle de l'eau, en intégrant la protection des sources, des cours d'eau, des zones humides et en sécurisant les systèmes d'assainissement.

Enfin, elle cherche à concilier l'organisation du développement urbain avec la capacité du territoire à répondre aux besoins en eau, dans une logique d'adaptation aux effets du changement climatique.

L'objectif est d'assurer un approvisionnement fiable, de prévenir les tensions et de garantir une gestion soutenable et équilibrée de l'eau sur l'ensemble du territoire.

#### 3.1-1 Renforcer l'économie circulaire de l'eau

#### 3.1-2 Mettre en œuvre une gestion durable du grand et du petit cycle de l'eau

#### 3.1-3 Concilier l'organisation du développement urbain et la capacité de gestion de la ressource en eau

### **3.1-1 Renforcer l'économie circulaire de l'eau**

Du fait du changement climatique, la ressource en eau va devenir de plus en plus précieuse et sa potabilisation coûter cher. Ainsi, il est conseillé de la réutiliser dans l'objectif de réduire les consommations d'eau potable, et les volumes d'eau rejetés au réseau. En réduisant la quantité d'eau à gérer, il est possible de générer des économies substantielles pour le traitement de l'eau tout en réduisant la pression sur les systèmes d'épuration et le service d'approvisionnement en eau potable. Ainsi le SCoT prévoit de :

- Sécuriser la ressource en eau pour les usages domestiques, agricoles, industriels et touristiques.
- Encourager la possibilité de récupérer les eaux pluviales et les eaux grises là où cela est réglementairement possible afin de promouvoir une gestion raisonnée et durable de la ressource en eau, face aux enjeux liés au changement climatique (cuves pour l'activité agricole et citernes individuelles pour les habitations par exemple).
- Favoriser la mise en place de retenues hivernales comme solution ultime après la mise en œuvre des mesures d'économie d'eau en se basant notamment sur les anciens systèmes hydrauliques.

### **3.1-2 Mettre en œuvre une gestion durable du grand et du petit cycle de l'eau**

Il importe de préserver les sols en raison de leur rôle primaire dans la gestion des eaux de ruissellement. Il est ainsi important de favoriser autant que possible l'infiltration locale des eaux météoriques et de promouvoir toutes les solutions qui accroissent le drainage durable et la perméabilité de la surface. Cet objectif vise à :

- Maintenir et améliorer les continuités écologiques liées à l'eau (cours d'eau, zones humides, réseaux de fossés, etc).
- Préserver le réseau hydrographique mais aussi restaurer certains cours d'eau dégradés.
- Préserver la trame bleue en intégrant des zones tampons et une gestion alternative des eaux pluviales entre les cours d'eau et les zones de constructions pour éviter le ruissellement vers les milieux aquatiques.

La gestion du grand et du petit cycle de l'eau implique de préserver les sols vivants en plein terre en raison de leur capacité à réguler et à absorber les eaux de pluie et de ruissellement. Il est également important de favoriser

autant que possible la parcelle des eaux météoriques et de promouvoir toutes les solutions qui permettent l'infiltration des eaux pluviales. Cet objectif vise à :

- Maintenir et améliorer les continuités écologiques liées à l'eau (cours d'eau, zones humides, réseaux de fossés, etc).
- Préserver le réseau hydrographique mais aussi restaurer certains cours d'eau dégradés.
- Préserver la trame bleue en intégrant des zones tampons et une gestion alternative des eaux pluviales entre les cours d'eau et les zones de constructions pour éviter le ruissellement et les pollutions vers les milieux aquatiques.

La protection de cette ressource en eau est nécessaire pour répondre aux besoins ; ainsi le SCoT prévoit de :

- Favoriser les interconnexions de l'eau potable entre les syndicats pour mieux répartir la ressource en eau en fonction des besoins.
- Sécuriser l'approvisionnement en eau avec la création de forages en nappes profondes, la mise en réseaux des communes, ou de citernes enterrées et de retenues hivernales en parallèle des cours d'eau, avec amélioration du soutien d'étiage du barrage de Saint Cécile d'Andorge et de Sénéchas.
- Favoriser la mutualisation des équipements d'assainissement collectif et non collectif afin d'assurer des rejets de qualité vers le milieu naturel.
- Protéger les captages en eau potable.

### **3.1-3 Concilier l'organisation du développement urbain et la capacité de gestion de la ressource en eau**

Dans la continuité des précédents objectifs, le SCoT promeut une approche globale de la gestion de la ressource en eau. Ainsi, il prévoit d'organiser le développement du territoire en fonction des capacités locales de la ressource en eau :

- Promouvoir une gestion économe de l'eau auprès des habitants et des activités économiques.
- Poursuivre la mise aux normes du réseau d'eau et du système d'assainissement (exemple : Programme Aggl'eau 2030 de la REEAL).
- Renforcer la surveillance et l'entretien des réseaux de canalisation pour limiter les fuites et éviter les pertes inutiles d'eau potable. L'amélioration du rendement des réseaux est nécessaire.
- Favoriser le redéploiement des réseaux (notamment eau et assainissement) du foncier privé vers du foncier public lors de travaux.

## 3-2 Préserver et regénérer la biodiversité

### Rappel des enjeux :

- La pérennisation et la consolidation d'une trame verte et bleue autour des espaces naturels reconnus et/ou protégés ;
- La conservation et la valorisation des milieux naturels notamment par le confortement des pratiques agricoles, viticoles, arboricoles et sylvicoles favorables aux habitats et aux espèces inféodées ;
- Les espaces forestiers à préserver (issus du plan d'action de la charte de 2021-2024) et les conditions d'urbanisation sur les secteurs à proximité

- Les essences forestières et leur diversification pour l'adaptation au changement climatique et aux risques sanitaires, en lien avec la charte forestière
- Le maintien du massif forestier face au changement climatique et aux risques sanitaires
- L'identification et le développement de la nature en ville afin de mieux la connaître et ainsi pouvoir la préserver et la valoriser
- La gestion forestière (choix des itinéraires sylvicoles, choix des essences, risque feux de forêts, changement climatique)

### Objectifs :

De nombreuses espèces animales et végétales ont vu leur population décroître ou disparaître, particulièrement ces dernières décennies. Le Pays des Cévennes n'échappe pas à ce constat.

Les milieux agricoles, naturels et forestiers constituent des espaces favorables à la biodiversité bien que leur fonctionnalité et leur qualité écologique diffèrent au sein du Pays des Cévennes face aux pressions cumulées qui pèsent sur les écosystèmes : artificialisation des sols et fragmentation des milieux, pollutions et nuisances, intensité des usages récréatifs, érosion des sols et eutrophisation des zones humides accentués par le réchauffement climatique, ...

Le SCOT considère les fonctions écologiques de l'ensemble des espaces naturels, agricoles et forestiers ; il vise à renforcer les corridors écologiques et à protéger les réservoirs de biodiversité, en définissant à chaque échelle ceux à préserver en priorité mais également ceux à restaurer.

Cet objectif encourage également la perméabilité écologique des milieux urbanisés, la conservation des sols vivants et la préservation de la trame noire du territoire. La protection du massif forestier constitue un axe central, passant par la gestion durable de la forêt et la prise en compte des risques afférents, tout en permettant au territoire de valoriser cet espace et d'y maintenir une biodiversité riche.

#### 3.2-1 Renforcer les continuités écologiques

#### 3.2-2 Protéger les espaces qualitatifs identifiés et préciser à chaque échelle les espaces à maintenir prioritairement

#### 3.2-3 Travailleur à la perméabilité écologique des milieux urbanisés

#### 3.2-4 Rechercher la conservation de sols vivants

#### 3.2-5 Préserver la trame noire des Cévennes

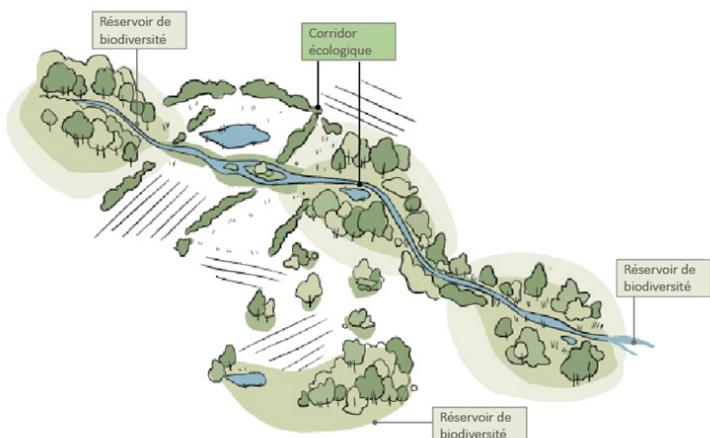
#### 3.2-6 Protéger les massifs forestiers

- Sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles
- Sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude

Il s'agit donc de localiser et de préserver les réservoirs de biodiversité principaux de chaque sous-trame à l'échelle des documents d'urbanisme. La sous-trame de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles (landes, pelouses sèches, végétation de garrigues et de maquis) de nature patrimoniale et sensible nécessite une attention toute particulière.

Par ailleurs, la présence de réservoirs de biodiversité secondaires correspond à des espaces de taille plus restreinte qui ne font pas forcément l'objet de protection réglementaire. Ces espaces soutiennent les réservoirs principaux et sont supports des corridors écologiques empruntés par la faune.

Il importe donc de localiser et préserver les réservoirs de biodiversité secondaires de chaque sous-trame au travers de protection réglementaire nationale (Espace Naturel Sensible, Réserve Naturelle Régionale, Arrêté de Protection de Biotope...) ou déclinés à travers des protections à l'échelle des PLU.



Le SCoT à la volonté de préserver/restaurer les corridors sujets aux ruptures liées aux espaces artificialisés et axes de transports (routes, voie ferrée) pour favoriser des corridors fonctionnels pour les espèces animales :

- Créer de nouvelles continuités écologiques pour favoriser la biodiversité et le déplacement des espèces.
- Maintenir les continuités écologiques pour conserver le paysage cévenol.
- Maintenir le maillage bocager dans les espaces agricoles.

### **3.2-2 Protéger les espaces qualitatifs identifiés et préciser à chaque échelle les espaces à maintenir prioritairement**

Les continuités écologiques sont constituées de nombreux espaces naturels qui sont reconnus et/ou protégés notamment les sites Natura 2000, les ZNIEFF de type 1, le territoire du Parc national des Cévennes, les réserves nationales. qui correspondent aux réservoirs principaux de biodiversité pour chaque sous trame :

- Sous-trame aquatique et humide
- Sous-trame des milieux forestiers
- Sous-trame des milieux agricoles

### **3.2-3 Travailler à la perméabilité écologique des milieux urbanisés**

La "nature en ville" contribue à l'équilibre de la biodiversité et à la construction des continuités écologiques. Elle doit être protégée et renforcée partout sur le territoire, en particulier dans les zones les plus artificialisées : espaces verts, parcs, jardins et abords des cours d'eau, zones humides inondables, dont certains à révéler.

En complément il est également nécessaire de :

- Favoriser la désimperméabilisation des sols (parkings, trottoirs, cours d'écoles, etc).
- Utiliser des matériaux perméables, réfléchissants et la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur et reconstituer le petit cycle de l'eau.
- Revégétaliser la trame verte urbaine (végétaliser les façades, toitures, abords des axes de transports, etc).
- Permettre la végétalisation en pied de murs, des devants de portes dans les villages et zones identifiées dans les pôles (Plan Végétation par exemple).

### 3.2-4 Rechercher la préservation de sols vivants

Composé de minéraux, de végétaux, d'eau, d'air et d'organismes vivants, le sol assure des services écosystémiques. Le sol agit notamment comme un réservoir d'eau et comme un épurateur d'eau. Le sol est par ailleurs un puits de carbone. Il a le pouvoir de séquestrer une partie du CO<sub>2</sub> contenu dans l'atmosphère. Le sol constitue un réservoir pour la microfaune, indispensables à la vie sur terre.

Ainsi, la préservation des sols est un enjeu fort pour le territoire et surtout pour l'équilibre des ressources naturelles et pour la limitation de l'érosion sur les reliefs cévenols :

- Dans les espaces agricoles, naturels et forestiers, préserver des sols présentant une bonne qualité agronomique et écologique : zones agricoles extensives, prairies, forêts anciennes, etc.
- Limiter l'**artificialisation des sols**. Dans les espaces urbains, préserver des espaces de pleine terre, sur les espaces publics mais aussi au sein des opérations d'aménagement privées pour limiter la création d'îlots de chaleur et l'amplification des phénomènes de ruissellement.
- Encourager la végétalisation par des initiatives telles que : 1 naissance = 1 arbre mis en œuvre à Rivières.
- Maîtriser la prolifération des espèces animales et végétales **invasives** à la biodiversité et à l'équilibre des milieux.

### 3.2-5 Préserver la trame noire des Cévennes

La réduction de la pollution lumineuse est favorable à la biodiversité, mais également à la santé des habitants et à la diminution des consommations énergétiques. Le SCoT entend s'appuyer sur les objectifs de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé pour rehausser l'ambition en matière de réduction des pollutions lumineuses à l'échelle du Pays des Cévennes :

- Réduire l'usage de la lumière artificielle notamment dans la centralité et les pôles secondaires, afin de préserver les espèces de la nuisance lumineuse lors de leurs déplacements nocturnes.

- Identifier une trame noire et les zones de conflits avec les points lumineux pour élaborer une stratégie d'action.
- Poursuivre l'optimisation de l'éclairage public (terrains de sport, hôpitaux, gares, gendarmeries, etc...) mais également les éclairages privés (zones d'activités, usines...), les dispositifs de publicité, notamment dans les secteurs d'entrée de ville.

### 3.2-6 Protéger les massifs forestiers

Le Pays des Cévennes est composé de deux entités distinctes « les Garrigues » et les « Cévennes ». Ces massifs forestiers du Pays des Cévennes sont un atout précieux pour le territoire, offrant des bénéfices économiques, écologiques et sociaux.

Le SCoT entend ainsi protéger et pérenniser l'ensemble des espaces forestiers pour leurs rôles écologiques et de puits de carbone.

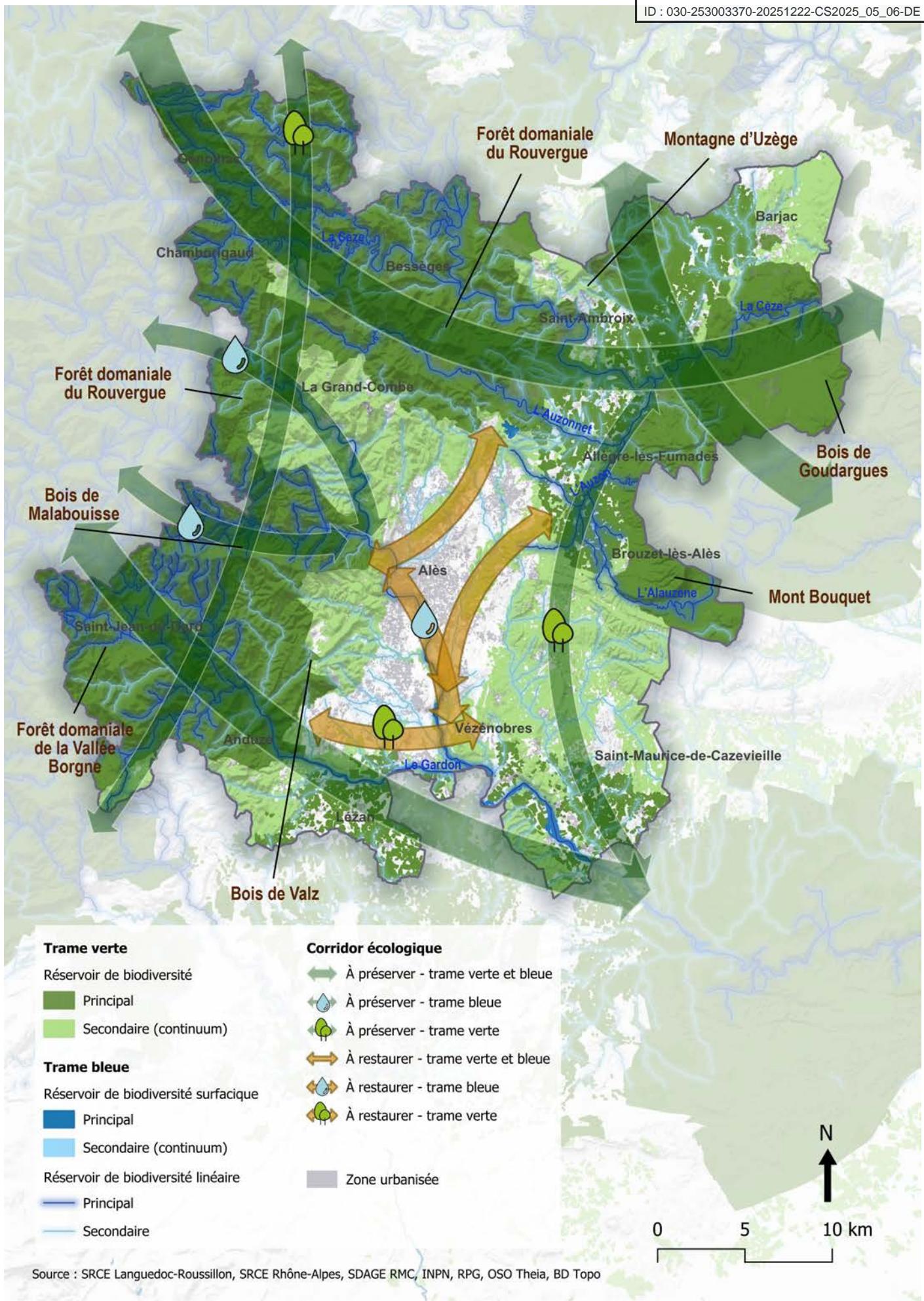
Le SCoT a également pour ambition de relayer les nombreuses démarches de préservation et de gestion de ces ensembles boisés, il vise ainsi à :

- Encourager et accompagner la gestion durable de la forêt (continuités écologiques, valorisation économique et culturelle de la forêt, interface avec les espaces urbanisés) et le pastoralisme (identification, préservation des corridors pastoraux ...).

*(La gestion forestière est encadrée, en complément et déclinaison du code forestier par : en forêt privée par le Schéma Régional de Gestion Sylvicole ; en forêt publique par les Directives Régionales d'Aménagement.)*

- Renforcer la sensibilisation sur le risque incendie (en matière de respect des arrêtés préfectoraux réglementant les travaux, l'accès aux massifs et l'emploi du feu en période estivale, respect des obligations légales de débroussaillage (OLD)...), notamment auprès de la population estivale et touristique.

*Le PDM DFCI définit les principaux enjeux, les moyens de leur protection et la politique de prévention déclinée à l'échelle du territoire (Cf. définition issue du PDPFCI 30 en cours d'application). Et les arrêtés préfectoraux interdisent le cas échéant l'accès au massif.*



## 3-3 Affirmer l'identité urbaine et rurale des Cévennes par une politique de reconquête et de valorisation paysagère

### Rappel des enjeux :

- La revalorisation et l'accès des abords de cours d'eau dans les bourgs (le Gardon d'Alès, l'Auzon, le ruisseau de la Candoulière)
- La valorisation des points de vue depuis les itinéraires de découverte du territoire (routes, itinéraires de randonnées)
- Le maintien et la valorisation du patrimoine bâti Cévenol : silhouettes de villes et de villages, châteaux, habitat traditionnel...

- La qualité architecturale des constructions par rapport au respect de l'identité cévenole et au maintien d'un cadre de vie attractif
- Le maintien des spécificités cévenoles dans un contexte de croissance démographique et de développement économique
- La mise en valeur des abords routiers et la qualité des entrées de ville (entrée sud de Barjac par la RD 979, RD 904 à Saint-Ambroix, rocade d'Alès, entrées d'Anduze par la RD907)

### Objectifs :

L'identité urbaine et rurale des Cévennes repose sur la qualité de ses paysages, véritable socle du cadre de vie et facteur de reconnaissance internationale à travers la reconnaissance en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO des Causses et des Cévennes.

Cette orientation vise à préserver et valoriser ces paysages, via la protection du patrimoine, naturel et végétal, et des vues lointaines.

Elle encourage également l'accompagnement et la gestion de l'évolution des paysages, afin que l'aménagement urbain et rural respecte l'identité locale et les formes urbaines traditionnelles, et afin que les habitants et visiteurs bénéficient d'un cadre de vie de qualité.

L'objectif est d'assurer la cohérence paysagère tout en intégrant les dynamiques de développement du territoire.

**3.3-1 Préserver et valoriser la qualité paysagère du territoire, socle de l'identité du cadre de vie et de la reconnaissance internationale des Causses et des Cévennes, patrimoine mondial de l'UNESCO**

**3.3-2 Accompagner et gérer l'évolution des paysages et du cadre de vie**

### **3.3-1 Préserver et valoriser la qualité paysagère du territoire, socle de l'identité du cadre de vie et de la reconnaissance internationale des Causses et des Cévennes, patrimoine mondial de l'UNESCO**

Les paysages du Pays des Cévennes se répartissent entre les Cévennes et les Garrigues à la jonction de grands ensembles géographiques. Ils ne comptent pas moins de seize entités paysagères. Cette mosaïque de paysages, accompagnée d'un patrimoine bâti historique d'une grande richesse, confère au territoire un cadre de vie exceptionnel. Celui-ci est aujourd'hui en partie menacé par l'urbanisation qui génère fragmentation et une banalisation de ces paysages.

Le SCoT entend préserver ces entités paysagères qui garantissent la qualité du cadre de vie et fondent les identités locales. Il a pour ambition de préserver le patrimoine bâti et naturel, élément clé de l'identité locale et de la qualité paysagère et de préserver les sites à forte sensibilité paysagère :

- Protéger et mettre en valeur les grands paysages, le réseau des Gardons et le réseau de la Cèze.
- Protéger les cônes de vue vers les reliefs, les vallées et les grands paysages structurants du territoire (bois des Lens, Grande Pallière, Corniche des Cévennes, Montagne de Mortissou, Montagne de Bougès, La Loubière, Massif du Rouvergue, Mont Bouquet ..).
- Conserver les formes de bâti traditionnelles, typiques de l'architecture locale (silhouettes bâties adaptées au relief ; matériaux : schiste, granite, calcaire, lauze, tuiles canal ; petit patrimoine bâti : clèdes, fours banaux ou moulins ; éléments liés à l'eau : faïsses, béal, martelière, seuils, bassins...).
- Maintenir des vues dégagées sur le patrimoine bâti.
- Soutenir le maintien de l'agriculture, paysage structurant du territoire.
- Préserver les espaces de transitions entre le bâti et les espaces boisés.
- Préserver, reconstituer des coupures d'urbanisation
- Recenser les vieux arbres emblématiques.

Entretenir et rendre accessibles les patrimoines naturels et culturels.

### **3.3-2 Accompagner et gérer l'évolution des paysages et du cadre de vie**

Les principales évolutions des paysages sont en grande partie liée à l'urbanisation et à l'abandon de terres agricoles.

Le SCoT promeut une large intervention sur la multiplicité des évolutions qui sont à l'œuvre à travers les objectifs suivants :

Prendre en compte la diversité des formes urbaines, la géomorphologie des villages, leur niveau de dispersion/concentration, dans leur déploiement, leur insertion architecturale et sociale :

- Préserver les caractéristiques des implantations villageoises en cohérence avec les caractéristiques d'implantation de chaque site bâti.
- Assurer un développement de formes urbaines respectueuses des identités territoriales.
- Maîtriser les formes urbaines afin de conserver la diversité architecturale du territoire et éviter la banalisation des paysages bâties.
- Limiter la dispersion de l'habitat pour préserver la cohérence des formes urbaines et la qualité paysagère.

Revaloriser les anciens sites industriels et agricoles en les intégrant au paysage.

Améliorer la qualité des entrées et des traversées de villes et des bourgs.

Gérer l'intégration paysagère des dispositifs de production d'EnR et identifier les secteurs à fort potentiel photovoltaïque.

Valoriser les paysages liés à l'eau, les bords des cours d'eau, mettre en valeur le Gardon dans la traversée des quartiers d'Alès.

Préserver les paysages valorisés par les itinéraires de randonnées.

## Préserver et valoriser la qualité paysagère des Pays de Cévennes



Préserver les paysages du Parc National des Cévennes, éléments clés de l'identité locale



Préserver et valoriser les grands ensembles forestiers et boisés



Protéger les terres agricoles menacées par la déprise agricole ou l'urbanisation



Préserver et valoriser les grands paysages des Garrigues



Protéger les cônes de vue vers les reliefs, les vallées et les grands paysages structurants du territoire



Mettre en valeur le patrimoine paysager par sa préservation et sa mise en scène dans les villes-portes du Parc



Améliorer la qualité des entrées et traversées de villes, bourgs et villages impactant la perception du paysage et les points de vue



Préserver et reconstituer les coupures d'urbanisation, limiter la dispersion de l'habitat pour préserver la cohérence des formes urbaines et la qualité paysagère

## Accompagner et gérer l'évolution des paysages et du cadre de vie



Entretenir et rendre accessible les patrimoines naturels et culturels, notamment au moyen de routes-paysages aux abords qualitatifs



Faciliter l'accès aux paysages naturels via les itinéraires de randonnées, axes de découverte du territoire les valorisant



Valoriser les paysages liés à l'eau, les bords des cours d'eau, mettre en valeur le Gardon dans la traversée des quartiers d'Alès



Revaloriser les anciens sites industriels et agricoles, vecteurs de perception négative et atout patrimonial à conserver, en les intégrant au paysage (friche économique, ancien site minier...)

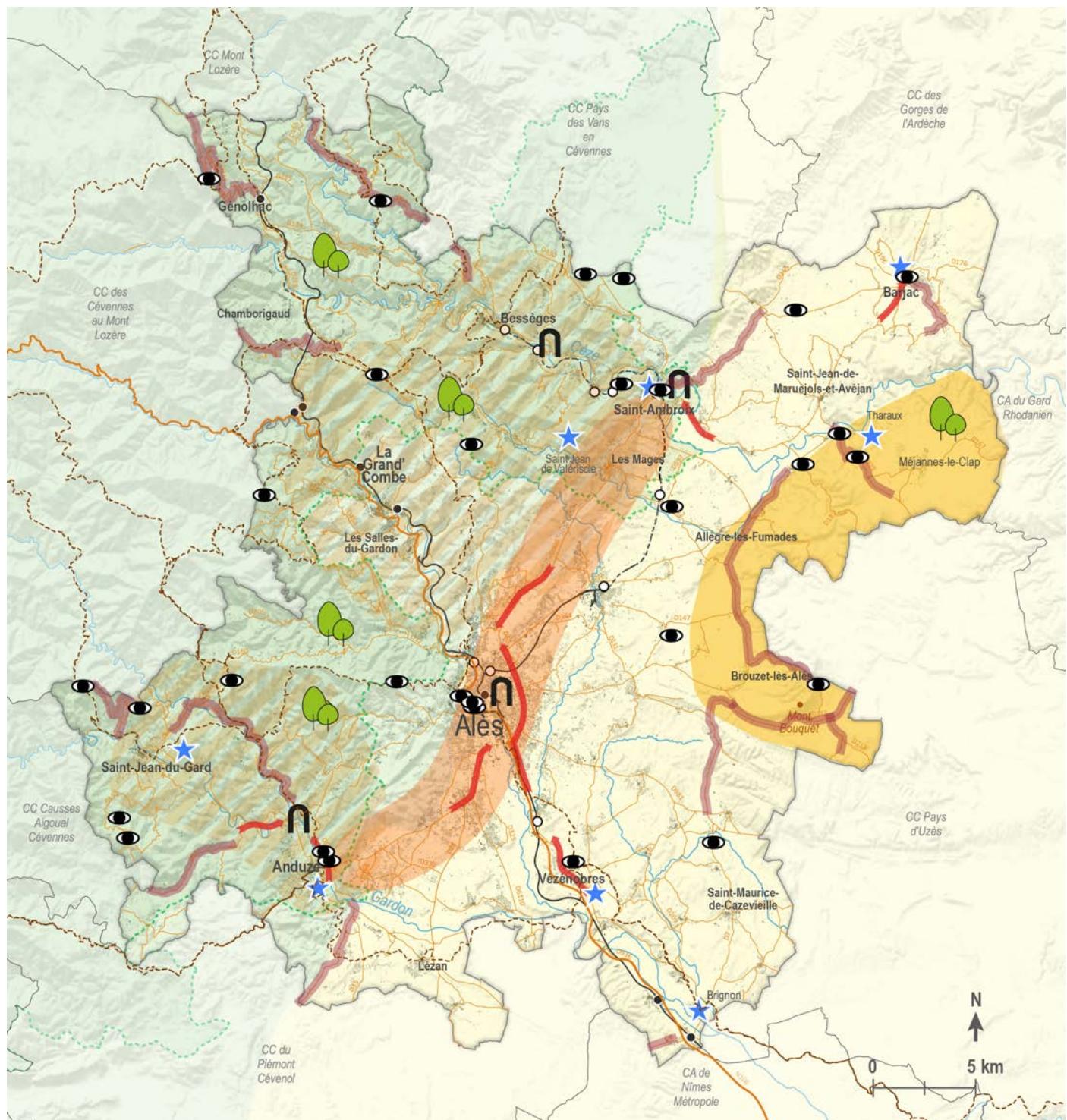


Gérer l'intégration paysagère des dispositifs de production d'EnR et identifier les secteurs à fort potentiel photovoltaïque



Préserver les caractéristiques des implantations villageoises en cohérence avec les caractéristiques d'implantation de chaque site bâti

## Affirmer l'identité urbaine et rurale des Cévennes par une politique de reconquête et de valorisation paysagère



- Gare
- Voie ferrée
- Gare en projet
- Voie ferrée en projet
- Route nationale
- Réseau viaire secondaire
- Enveloppe bâtie

## 3-4 Engager le territoire dans une stratégie de promotion de la qualité urbaine en prenant en compte les objectifs de sobriété

### Rappel des enjeux :

- La banalisation des espaces urbanisés
- La dispersion de l'habitat, et le maillage des équipements/polarités, principalement sur les communes de la plaine et du sud
- La multiplication des zones urbanisées qui génère un mitage des espaces agricoles et de la forêt
- Le maintien de la ruralité

- Une meilleure maîtrise du foncier pour s'assurer de la qualité des opérations d'aménagement
- L'évolution des anciens modèles de développement urbain
- La mutation des secteurs pavillonnaires
- La gestion des logements vacants sur les vallées cévenoles entre les besoins des habitants, la perte d'attractivité et la réduction de la consommation foncière et l'amélioration des coeurs de ville

### Objectifs :

Cette orientation vise à promouvoir une qualité urbaine élevée sur l'ensemble du Pays des Cévennes, en conciliant cadre de vie, solidarité et développement durable. L'organisation du développement urbain repose sur des principes de sobriété foncière, afin de maîtriser l'artificialisation des sols et de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Elle encourage une gestion durable du foncier, adaptée aux spécificités locales, tout en assurant une certaine souplesse pour répondre aux caractéristiques de chaque commune.

La densification des tissus urbains est recherchée dans une logique d'adaptation aux différents contextes et enjeux : maintien et développement de la nature en ville, territoires ruraux à faible densité, etc.

L'objectif est de garantir un aménagement harmonieux et cohérent, qui préserve l'identité des territoires, optimise l'usage du foncier et contribue à un développement urbain équilibré et respectueux des habitants et des milieux naturels.

#### 3.4-1 Organiser le développement urbain dans un objectif de qualité du cadre de vie, de solidarité et de sobriété foncière

#### 3.4-2 Organiser la sobriété foncière et gérer plus durablement la ressource foncière par une maîtrise adaptée de l'artificialisation et de la consommation d'espaces naturels et agricoles dans un cadre souple et de respect des spécificités de chacun

### 3.4-2 Organiser et gérer plus durablement la ressource foncière par une maîtrise adaptée de l'artificialisation et de la consommation d'espaces naturels et agricoles dans un cadre souple et de respect des spécificités de chacun

L'objectif de sobriété foncière implique de changer de modèle d'aménagement et de mobiliser prioritairement le foncier en renouvellement urbain ou sur des espaces peu ou non bâti mais déjà artificialisés.

Cet objectif doit s'accompagner d'une part d'une préservation des tissus et quartiers présentant une dimension plus patrimoniale, et d'autre part d'une recherche de performance environnementale.

Ainsi le SCoT prévoir d'orienter prioritairement l'urbanisation future au sein des enveloppes urbaines existantes, en renouvellement urbain, en comblement de dents creuses ou en densification (division foncière, rénovation urbaine, surélévation...) mais également par le réinvestissement des logements et locaux vacants.

Cet objectif doit néanmoins être apprécié finement au regard des orientations de préservation de la « nature en ville » précédemment énoncés, de maintien ou de développement de l'agriculture urbaine et de rapport entre le bâti et les espaces libres (notamment de pleine terre) à l'échelle des communes, des quartiers, voire des îlots :

- Prévoir une densité soutenable, acceptable, refléchie et adaptée pour la population en relation avec le contexte urbain et rural existant dans lequel elle s'insère, et prenant en compte les différentes contraintes liées aux risques ainsi que la capacité des réseaux.
- Mettre en place des outils incitatifs face aux situations de rétention foncière.
- Mobiliser la procédure de récupération des biens sans maître

### 3.4-1 Organiser le développement urbain dans un objectif de qualité du cadre de vie, de solidarité et de sobriété foncière

Afin de concilier le développement des territoires et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, une réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) est engagée.

Aussi, pour atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050 prévu par la loi Climat et Résilience de 2021, des trajectoires de réduction de la consommation d'espace et du rythme de l'artificialisation sont définies en application du SRADDET d'Occitanie :

- Une réduction de la consommation d'espace de -53,4 % pour la période 2021 à 2031 par rapport à la période de référence 2011-2021
- Une réduction de la consommation d'espace de -30 % pour la période 2031 – 2041 par rapport à la période de référence 2021-2031.
- Une réduction de la consommation d'espace de -30 % pour la période 2041 – 2050 par rapport à la période de référence 2021-2031

Par ailleurs, les extensions de l'urbanisation existante devront être proportionnées par rapport à l'urbanisation existante.

#### » Consommation d'ENAF 2011 à 2021 à l'échelle du Pays des Cévennes :

- 629,5 ha (Portail de l'Artificialisation)

#### » Objectif SRADDET :

- -53,4% de consommation d'ENAF pour 2021 à 2031, soit 292 ha mobilisables
- puis -30% de consommation d'ENAF pour 2031 à 2041,
- puis -30% pour 2041 à 2050

#### » Un potentiel de réinvestissement des friches d'activité (étude AUDRNA) :

- 61 sites potentiels identifiés (4 friches > 2,5 ha et 17 friches < 2500 m<sup>2</sup>) : soit un maximum de 44,5 ha, et 28 communes concernées

## 3-5 Aménager en veillant à ne pas exposer les populations et les biens aux risques et aux nuisances

### Rappel des enjeux :

- L'amélioration de la qualité de l'air dans un contexte de hausse des flux routiers et du renfort des activités industrielles, principalement sur le sud et la plaine
- Les impacts de la gestion du risque incendie sur le paysage, le cadre de vie et le tourisme
- L'organisation du développement économique et démographique face aux risques existants et potentiellement croissants induits par le changement climatique

- L'amélioration des espaces publics dans les coeurs de villes et villages
- La prise en compte du risque ruissellement, moins connu que le risque inondation mais dont l'intensité tend à s'accroître

### Objectifs :

Dans un contexte de changement climatique qui bouscule les conditions initiales, les événements passés ne sont plus à même de donner un bon aperçu de ce qui nous attend. L'augmentation des épisodes d'inondation hors des zones de PPRI est probable, le risque feu de forêt amplifie en lien avec les épisodes de sécheresse et de canicule, etc.

Cette orientation vise à assurer un aménagement du territoire résilient, capable de protéger les habitants et les biens face aux risques naturels et technologiques. Elle met l'accent sur la prise en compte des principaux aléas du Pays des Cévennes dans la planification urbaine, notamment les feux de forêt, les inondations et les risques miniers. Elle encourage également la création d'îlots de fraîcheur au sein des espaces urbanisés pour s'adapter aux fortes chaleurs dans un contexte de réchauffement climatique. La réduction de l'exposition des populations aux nuisances, notamment sonores et atmosphériques, constitue un objectif important. L'ensemble de ces mesures vise à garantir un territoire sûr, résilient et propice au bien-être des habitants, tout en anticipant les impacts du changement climatique.

#### 3.5-1 Mettre en œuvre des aménagements urbains résilients face aux risques et aux changements climatiques

#### 3.5-2 Veiller particulièrement à la prise en compte des risques naturels et technologiques

#### 3.5-3 Créer des îlots de fraîcheur au sein des espaces urbanisés

#### 3.5-4 Préserver la santé des habitants en réduisant et en limitant leur exposition aux nuisances

### **3.5-1 Mettre en œuvre des aménagements urbains résilients face aux risques et aux changements climatiques**

Le SCoT promeut la recherche de solutions adaptées au pays des Cévennes sur la base des objectifs suivants :

- Mettre en place des systèmes d'écoulement des eaux comme des noues, fossés végétalisés pour mieux gérer les eaux pluviales.
- Réduire l'imperméabilisation des sols pour favoriser l'infiltration de l'eau et limiter le ruissellement.
- Créer des bassins de rétention et des jardins de pluie intégrés aux espaces publics, pour prévenir des inondations, notamment lors des épisodes Cévenols.
- Intégrer une végétation adaptée au climat méditerranéen : espèces résistantes à la chaleur et peu consommatrices en eau.
- Améliorer l'isolation et la performance énergétique des logements.

### **3.5-2 Veiller particulièrement à la prise en compte des risques naturels et technologiques**

Soucieux de préserver les habitants et les activités face à l'évolution des risques, le SCoT retient comme nécessaire la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Prendre en compte les risques naturels (inondation, feux de forêt, miniers) dans l'organisation du développement urbain.
- Ruisseaux couverts : prévenir les risques d'effondrement et protéger les habitants, en les détruisant ou en les fortifiant selon l'état, notamment en relation avec le Syndicat des ruisseaux couverts.
- Assurer le maillage des bornes incendies et/ou des bâches.
- Favoriser la mutualisation des outils et de l'entretien des DFCI avec une équipe tournante sur un regroupement de communes par secteurs notamment en lien avec les EPCI à compétence DFCI du territoire.
- Favoriser, accompagner, voire organiser, l'installation de l'activité d'éco-pâturage permettant de lutter contre le risque feux de forêt, même sur les terres exploitées par l'ONF.

- Développer la mise en place de Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PCIS) pour les différents risques majeurs.
- Limiter l'exposition des populations aux risques technologiques (ICPE, SEVESO, risque de rupture de barrage, risque lié au transport de matières dangereuses).

### **3.5-3 Crée des îlots de fraîcheur au sein des espaces urbanisés**

Dans un contexte d'augmentation du nombre de jours très chauds, de nuits chaudes et de jours en vague de chaleur à l'horizon 2050, la préservation de la santé des habitants nécessite de :

- Développer des îlots de fraîcheur en créant de nouveaux espaces verts, en végétalisant les espaces publics, les toitures et les façades.
- Identifier et hiérarchiser la trame verte urbaine pour valoriser son effet de fraîcheur dans les villes.
- Favoriser l'ombre, la circulation de l'air, la mise en œuvre de revêtements de sols adaptés et la végétalisation pour réduire l'exposition à la chaleur dans les espaces publics et lieux de regroupement (marchés, manifestations...).

### **3.5-4 Préserver la santé des habitants en réduisant et en limitant leur exposition aux nuisances**

Promouvoir un cadre de vie agréable implique d'agir également sur la gestion des nuisances liées aux espaces urbanisés. Il importe alors de :

- Limiter l'urbanisation d'habitations près des zones de nuisances sonores.
- Renforcer les réseaux de transports en commun, afin de limiter l'usage de la voiture individuelle, réduire les nuisances sonores et, par la même occasion, améliorer la qualité de l'air.
- Renforcer la nature en ville, par le biais de la végétalisation et d'espaces verts pour participer à l'amélioration de la qualité de l'air.
- Réutiliser les friches et valoriser les espaces verts pour améliorer la qualité de l'air.